



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



## **Termes de Référence de l'évaluation conjointe FAO/PAM du projet « Appui à la résilience des populations vulnérable au nord du Mali »**

- DRAFT -

Bureau du PAM au Mali et Bureau de l'évaluation de la FAO

Février 2018



## Table des Matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Introduction .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>2. Raisons de l'évaluation .....</b>   | <b>3</b>  |
| 2.1. Logique.....   | 3         |
| 3.1. Objectifs .....  | 4         |
| 2.2. Participants et Utilisateurs.....  | 4         |
| <b>3. Contexte et sujet de l'évaluation .....</b>                                   | <b>6</b>  |
| 3.2. Contexte.....  | 6         |
| 3.3. Sujet de l'évaluation.....   | 8         |
| <b>4. Approche de l'évaluation.....</b>   | <b>11</b> |
| 4.1. Champ .....  | 11        |
| 4.2. Questions d'évaluation .....   | 11        |
| 4.3. Méthodologie.....  | 14        |
| 4.4. Disponibilité de données .....   | 16        |
| 4.5. Assurer la qualité .....   | 17        |
| <b>5. Phases et Produits à Délivrer .....</b>                                       | <b>18</b> |
| <b>6. Organisation de l'évaluation .....</b>  | <b>20</b> |
| 6.1. Conduite de l'évaluation .....   | 20        |
| 6.2. Composition et Compétences de l'équipe .....                                   | 21        |
| 6.3. Considérations de Sécurité .....   | 21        |
| 6.4. Normes et standards éthiques.....  | 22        |
| <b>7. Rôles et Responsabilités des Parties Prenantes .....</b>                      | <b>22</b> |
| <b>8. Communication et budget .....</b>   | <b>24</b> |
| 8.1. Communication.....   | 24        |
| 8.2. Budget.....  | 25        |
| <b>Annexe 1 Carte du Mali .....</b>   | <b>26</b> |
| <b>Annexe 2 Programme de l'évaluation .....</b>                                     | <b>27</b> |
| <b>Annexe 3 Membres des groupes de référence de l'évaluation interne et externe</b> | <b>29</b> |
| <b>Annexe 4 Zones et sites d'intervention (2017).....</b>                           | <b>31</b> |



---

|                 |  |           |
|-----------------|--|-----------|
| <b>Annexe 5</b> | <b>Acronymes.....</b>  | <b>32</b> |
| <b>Annexe 6</b> | <b>Plan de communication.....</b>                                | <b>1</b>  |
| <b>Annexe 7</b> | <b>Cadre logique conjoint PAM - FAO .....</b>                    | <b>4</b>  |
| <b>Annexe 8</b> | <b>Liste de documents disponibles concernant le projet .....</b> | <b>1</b>  |



## 1. Introduction

1. Ces Termes de Référence (TDR) ont été développés pour l'évaluation finale du projet d' « Appui à la résilience des populations vulnérables au nord du Mali » dont le volet agricole a été mis en œuvre par la FAO et le volet création d'actifs communautaires a été mis en œuvre par le PAM (OSRO/MLI/502/EC contrat DCI-FOOD/2015/363 173 et contrat DCI-FOOD/2015/363 036).
2. Cette évaluation représente une opportunité pour les deux agences de documenter les réalisations du projet et son potentiel pour améliorer la vie des populations des zones rurales à l'avenir, ainsi que contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre d'activités conjointes dans les zones d'intervention et ailleurs dans le pays. L'évaluation, qui sera conduite entre mai et septembre 2018, est gérée par une équipe conjointe de gestion de l'évaluation (ECGE) formée par les unités Suivi et Évaluation des Bureaux pays du PAM et de la FAO au Mali, l'unité Evaluation du bureau régional du PAM à Dakar (en appui au BP du PAM au Mali), et le Bureau de l'évaluation de la FAO (OED), sous le lead de ce dernier.
3. Ces TDR ont été préparés par l'ECGE en se basant sur la revue des documents et sur la consultation des participants. Le but de ces TDR est double : d'une part, ils fournissent des informations importantes aux membres de l'équipe de l'évaluation et aident à les guider au cours du processus d'évaluation ; et d'autre part, ils fournissent des informations importantes aux participants sur l'évaluation proposée.
4. Les Termes de Référence définissent la finalité, la portée et les objectifs de l'évaluation. Un ensemble de questions clés ont été également mises au point afin de mieux définir les objectifs et la méthodologie à utiliser aux différentes étapes de cet exercice. Les questions, la méthodologie et les outils d'évaluation seront ultérieurement affinés par l'équipe au cours de l'évaluation.

## 2. Raisons de l'évaluation

5. Les raisons de la commande de cette évaluation sont présentées ci-dessous.

### 2.1. Logique

6. Une évaluation finale conjointe PAM-FAO était prévue à la fin du projet, dès du moment de sa conception comme le montre le document du Projet. En outre, selon le Guide pour la politique d'évaluation de la FAO Bureau de l'évaluation, le projet d' « Appui à la résilience des populations vulnérables au nord du Mali » doit être obligatoirement évalué ayant un budget supérieur aux 4 millions de dollars<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le Conseil a souligné l'importance de l'évaluation systématique des activités extrabudgétaires de l'Organisation et il a approuvé les dispositions suivantes pour l'évaluation des activités extrabudgétaires, comme indiqué au paragraphe 39 du rapport du Comité du Programme: « a) l'introduction d'une ligne budgétaire obligatoire pour l'évaluation dans tous les projets extrabudgétaires selon un barème fixé. Deux comptes communs fiduciaires seraient créés à cet effet: un pour les projets d'urgence et de relèvement et l'autre pour les projets de coopération technique pour le développement. En revanche, les projets de coopération technique pour le développement d'un montant supérieur à 4 millions d'USD continueraient à être évalués séparément; et b) l'institutionnalisation des dispositions prises pour évaluer les programmes d'urgence et de relèvement et l'application de dispositions analogues aux projets de coopération technique pour le développement. Tout en respectant l'indépendance de l'évaluation et le rôle joué par le Service de l'évaluation, ces relations institutionnelles comprendront un dialogue approfondi avec les parties prenantes, notamment les bailleurs de fonds et les pays partenaires, concernant la sélection des évaluations et leur conduite.»



7. Selon la politique d'Évaluation du PAM, les évaluations des activités spécifiques au niveau du bureau pays sont gérées et conduites selon un modèle décentralisé. Par contre, la FAO utilise un modèle centralisé selon lequel les évaluations de projet sont gérées par le Bureau de l'évaluation au Siège. Ces TDR ont été développés selon un modèle hybride en utilisant des éléments et des pratiques spécifiques de chacun des deux modèles.
8. L'évaluation informera les parties prenantes de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de la durabilité et des résultats du projet et essaiera d'éclaircir si et dans quelle mesure les deux agences ont eu un impact significatif dans le cadre de l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations ciblées au nord du Mali.
9. Bien que la FAO et le PAM aient travaillé ensemble lors d'autres interventions au Mali, ces dernières n'ont jamais été évaluées de façon conjointe. L'évaluation permettra d'analyser si les synergies et complémentarités existantes ont été mises en évidence afin de permettre une action conjointe efficace et efficiente. Une telle information pourrait être très utile aux agences et contribuer au développement d'autres programmes/projets conjoints ainsi qu'à l'amélioration de la collaboration entre la FAO et le PAM plus généralement.

### 3.1. Objectifs

10. Les évaluations à la FAO et au PAM ont deux objectifs qui se renforcent mutuellement, la responsabilité et l'apprentissage :
11. **Responsabilité** – L'évaluation finale conjointe du projet « Appui à la résilience des populations vulnérables au nord du Mali » a l'objectif de rendre compte au Gouvernement et aux autorités nationales du Mali, au bailleur de fonds (L'Union européenne), aux contributeurs ainsi qu'aux agences FAO et PAM elles-mêmes, des résultats obtenus par ce projet et les changements produits par ce dernier, y compris les impacts souhaités et non souhaités.
12. **Apprentissage** – cette évaluation fournira un bilan final sur la pertinence, l'efficacité et la durabilité des interventions ainsi que sur la coordination et la gestion du projet avec une attention particulière dédiée aux aspects opérationnels, logistiques et de communication entre les deux agences. L'évaluation conjointe déterminera les points forts du projet ainsi que les aspects susceptibles d'être améliorés et les raisons pour lesquelles certains résultats se sont produits ou non, afin de tirer des enseignements, des meilleures pratiques, et des indications pour apprendre. Elle fournira des conclusions qui reposent sur des preuves pour éclairer le processus de décisions opérationnel. Les observations seront diffusées de façon active et les leçons seront incorporées dans les systèmes appropriés de partage des leçons. Les conclusions, recommandations et enseignements tirés par l'évaluation pourront ainsi être pris en compte lors de la conception et de la mise en œuvre de futurs projets similaires des deux organisations.

### 2.2. Participants et Utilisateurs

13. Un nombre de participants au projet et au processus d'évaluation, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des agences FAO et PAM, sont intéressés par les résultats de l'évaluation et certains d'entre eux joueront un rôle clé dans le processus d'évaluation.

- **Tableau 1: Analyse Préliminaire des Participants**

| Participants | Intérêt dans l'évaluation et utilisations probables du rapport d'évaluation pour cette partie prenante |
|--------------|--|
|--------------|--|



| <b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>   |  |
|---|--|
| <b>Bureaux de Pays FAO PAM</b>  | Responsables de la planification au niveau du pays et de la mise en oeuvre des opérations, ils sont directement impliqués dans l'évaluation et leur intérêt est de tirer des leçons afin d'améliorer la collaboration. Ils sont également appelés à rendre compte de façon interne, ainsi qu'à leurs bénéficiaires et partenaires, des résultats de leurs opérations.  |
| <b>Bureau Régional FAO PAM</b>  | Responsables à la fois de superviser les Bureaux de Pays (BPs) et de donner des conseils techniques et de l'aide, le management des deux Bureaux régionaux sont intéressés par un compte-rendu indépendant et impartial des observations de l'évaluation afin d'appliquer les leçons retenues dans d'autres pays.  |
| <b>Siège de la FAO et du PAM</b>  | Le PAM et la FAO sont intéressés par les leçons qui émergeront de l'évaluation, en particulier quand elles concernent leurs stratégies, politiques, champs thématiques ou modalités de livraison.  |
| <b>Bureaux de l'Évaluation de la FAO et du PAM</b>                        | Les deux bureaux de l'évaluation sont intéressés à assurer que l'évaluation fournisse des résultats de qualité, crédibles et utiles qui respectent les dispositions d'impartialité ainsi que les rôles et les responsabilités de divers participants.  |
| <b>Conseil d'Administration du PAM (EB) et Comité Programme de la FAO</b> | L'organe directeur du PAM et de la FAO sont intéressés par les informations sur l'efficacité des opérations. Cette évaluation ne sera pas présentée au Conseil d'Administration du PAM et au Comité programme de la FAO, mais ses observations pourraient être incluses dans les synthèses annuelles et dans les processus d'apprentissage des organisations.  |
| <b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>   |  |
| <b>Bénéficiaires</b>  | L'enjeu pour le PAM et la FAO est de déterminer si leur aide est appropriée et efficace pour les bénéficiaires. Ainsi, l'évaluation assurera la participation de femmes, hommes, garçons et filles de différents groupes et la prise en compte de leurs perspectives respectives.  |
| <b>Gouvernement et services décentralisés de l'Etat</b>                   | Dans le cadre de cette évaluation le Ministère de l'Agriculture représente la partie étatique et gère les relations du PAM et de la FAO avec les autres ministères en charge du développement rural (élevage, pêche, eaux et forêts/environnement, actions humanitaires et développement social, santé ...).<br>Le Gouvernement, y compris le Ministère de l'agriculture et les autres ministères du développement rural, ont un intérêt direct pour savoir si les activités du PAM et de la FAO dans le pays sont conformes à leurs priorités, harmonisées avec l'action d'autres partenaires et répondent aux résultats attendus. Les problèmes liés au développement des capacités, au passage de responsabilité et à la durabilité sont particulièrement importants. |
| <b>Equipe de Pays des Nations Unies (UNCT)</b>                            | L'action harmonisée de l'UNCT devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement du gouvernement. Elle a par conséquent un intérêt à assurer que l'opération du PAM et de la FAO est efficace dans sa contribution aux efforts communs des Nations Unies.  |
| <b>ONGs</b>   | Les ONGs partenaires de mise en oeuvre sont les mêmes pour le PAM et la FAO. Il s'agit de « APROMORS » (Association pour la promotion du monde rural au Sahel), ADAZ, IRUK et SOS-Sahel et le consortium d'ONGs : GARDEL (Groupe d'Action et Recherche Développement Local), CRADE ( Cabinet de recherche d'action et développement endogène), NOHO (Nouveaux Horizons) et ASDN (Association pour la Solidarité et le Développement du Nord). Il faut souligner aussi l'implication des ONG de suivi par tierce partie (TPM) : IEDA et AMRAD. En outre, les services décentralisés de l'Etat sont des partenaires de planification et de suivi de la mise en oeuvre du projet.   |



|                           |   |
|---------------------------|---|
|                           | Ces partenaires de mise en œuvre conduisent également leurs propres interventions. Ainsi les résultats de l'évaluation pourraient affecter leurs modalités de mise en œuvre et leurs orientations stratégiques et partenariats futurs.  |
| <b>L'Union Européenne</b> | Ce projet est financé par l'Union Européenne. L'évaluation fournira des informations sur l'efficacité du travail du PAM et de la FAO et sur la façon dans laquelle les ressources financières ont été dépensées. En outre, elle fournira des observations sur la contribution de cette initiative aux stratégies et programmes de l'UE. |

14. Les résultats de l'évaluation pourraient être utilisés par les différentes parties prenantes, en particulier par :
- Les équipes du projet de la FAO et du PAM, notamment, pour informer la mise en œuvre et/ou la conception de futures initiatives conjointes ;
  - Les bureaux régionaux pour fournir des conseils stratégiques sur des programmes conjoints dans d'autres pays et, sur la base des éventuelles faiblesses identifiées, pour définir des actions ciblées de support aux activités des deux programmes pays dans le domaine de la résilience ;
  - Les Sièges du PAM et de la FAO pour l'apprentissage au niveau des organisations au sens large et pour la responsabilité ;
  - Les Bureaux de l'évaluation du PAM et de la FAO, le cas échéant, pour enrichir les synthèses des évaluations ;
  - Le bailleur de fond pour la prise de décisions sur le développement et le financement de phases successives du programme ou d'autres interventions en faveur de la résilience des populations ;
  - Le Gouvernement pour mieux concevoir de futurs projets de renforcement de la résilience des populations, tirer des points forts et des points faibles à partager avec toutes les parties prenantes de la résilience au Mali, capitaliser les expériences et leçons apprises dans le cadre des PRP/AGIR du Mali
15. La responsabilité envers les populations affectées est liée aux engagements de la FAO et du PAM d'inclure les bénéficiaires en tant que participants importants dans le travail des deux agences. Ainsi, le PAM et la FAO s'obligent à assurer l'égalité des sexes (genres) et l'engagement des femmes dans le processus d'évaluation de façon appropriée, avec la participation et la consultation des femmes, hommes, garçons et filles de différents groupes (voir section 4.1 décrivant comment les perspectives des bénéficiaires seront prises en compte).

### 3. Contexte et sujet de l'évaluation

#### 3.2. Contexte

16. Le Mali est un pays sahélien enclavé et structurellement vulnérable à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Le climat est essentiellement aride et le pays est confronté à des conditions agro-écologiques relativement difficiles en raison des contraintes environnementales et de la pression démographique croissante. Près de la moitié (46%) du territoire est soumise au phénomène de la dégradation des terres (disparition du couvert végétal, fragilisation et appauvrissement des sols, érosion et baisse des nappes phréatiques,



etc.). La pluviométrie annuelle est dans son ensemble faible, irrégulière et mal répartie dans l'espace et dans le temps.

17. Dans l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches les plus vulnérables et de leurs capacités de résilience, le Gouvernement Malien a élaboré en 2017 une Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoNSAN) qui s'inscrit dans les priorités de développement économique et social du Mali définies dans le document du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable du Mali (CREDD) dans la perspective d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) du Mali à l'horizon 2030. Le Gouvernement du Mali a également adhéré en 2013 au mouvement mondial Scaling-Up Nutrition (SUN), adopté une politique nationale de Nutrition 2013 – 2021 et élaboré un Plan d'Action Multisectoriel de Nutrition 2013-2018.
18. Dans le secteur de l'agriculture, les principaux cadres stratégiques de planification/gestion contribuent à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle sont : i) la Loi d'orientation agricole (LOA) adoptée en 2006; ii) la Politique de développement agricole (PDA) adoptée en 2013 et iii) le Programme national d'investissement du secteur agricole (PNISA 2014-2023). En outre, au regard du caractère multisectoriel de la SAN, il faut également considérer les principales politiques transversales existantes au niveau national, notamment : le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation ; la Politique Nationale Genre ; la Politique Nationale de Protection de l'Environnement ; le Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) ; la Politique Nationale de Nutrition ; la Politique Nationale de protection sociale et la politique Nationale d'Actions Humanitaires.
19. La population malienne et particulièrement celle vivant dans les régions Nord a subi ces dernières années les conséquences d'un conflit armé qui a affecté profondément le tissu socio-économique et la cohésion sociale. L'économie malienne a subi de plein fouet les conséquences de la crise. Ce phénomène de crise a accentué les indicateurs d'insécurité alimentaire et de malnutrition chronique qui font déjà partie des taux les plus élevés de la sous-région. Par ailleurs, la dernière Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN) réalisée en Mars 2017 a montré que les régions qui ont le niveau le plus élevé d'insécurité alimentaire sont par ordre d'importance Gao (46,9 % d'insécurité alimentaire), Mopti (43,2 % d'insécurité alimentaire), Tombouctou (32,8 % d'insécurité alimentaire) et Kidal (32,7 %).
20. Le conflit a affecté de milliers de personnes, limitant notamment leur accès aux infrastructures et services socio-économiques de base, engendrant des pertes de bétail ainsi qu'une dégradation des moyens de subsistance. Les mouvements de populations déplacées à l'intérieur du pays ont aussi amené à un déclin significatif de la production agricole.
21. Malgré la signature d'un accord de paix dont les différents acteurs œuvrent à son application et la présence d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, une insécurité résiduelle persiste perturbant les circuits habituels de transhumance et fragilisant la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages dans les régions du nord du pays.
22. La zone d'intervention du projet se caractérise par la persistance de mouvements armés terroristes et djihadistes qui alimentent une situation d'insécurité peu favorable au développement socio-économique des communautés. La pauvreté et la vulnérabilité alimentaire inhérentes à cette situation a entraîné de nombreux jeunes vers ces mouvements armés qui leur proposent des opportunités de gain facile. Tout ceci est une





conséquence de la grande vulnérabilité à laquelle ils sont exposés, l'absence de cadre d'expression et d'épanouissement, et leur faible implication dans les processus de prévention et de gestion des conflits ainsi que le manque d'opportunités sociales et économiques.

23. La constitution malienne affirme le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la non-discrimination. Plusieurs textes et accords internationaux et régionaux ont été ratifiés par le Mali reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et dans leurs devoirs. Parmi eux, notons la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et ses protocoles, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et son Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo). Le Gouvernement du Mali, en se dotant d'un cadre institutionnel, a démontré sa volonté politique de faire avancer la question de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et ce, avec l'adoption en 2011 de la Politique Nationale Genre (PNG) et des mécanismes de financement pour sa mise en œuvre. Parmi ces mécanismes, on relève la Stratégie Nationale de Planification et de Budgétisation sensible au Genre (PBSG), le Fonds d'appui à l'Autonomisation des Femmes et l'Epanouissement des Enfants (FAFE), la loi pour la promotion du genre dans les fonctions nominatives et électives.
24. Les femmes jouent un rôle clé dans la sécurité alimentaire et la nutrition au sein des ménages, et dans la production agricole sous toutes ses formes. Dans le secteur agricole, les femmes représentent 60 à 80% de la main d'œuvre agricole au Mali, et elles sont présentes à tous les niveaux (production, transformation et commercialisation). Mais elles sont confrontées à de nombreuses contraintes (l'analphabétisme, les difficultés d'accès à la terre, au crédit, aux équipements agricoles et à la vulgarisation ainsi que la faiblesse de leur assiette financière) qui freinent leur autonomisation et le développement inclusif dans ce secteur.

### 3.3. Sujet de l'évaluation

25. En vue de bâtir la résilience basée sur les activités agro-sylvo-pastorales des communautés vulnérables dans le nord du Mali, l'Union européenne a alloué un montant de 10,000,000 d'euros pour la mise en œuvre d'un programme conjoint entre la FAO et le PAM. Chaque agence gère 50% du projet. Les deux conventions de délégation entre la Commission européenne, la FAO et le PAM avaient une durée initiale de 30 mois (30 juin 2015 – 31 décembre 2017). Au vu des recommandations d'une mission d'évaluation ROM (*Results Oriented Monitoring*) en décembre 2016, le PAM et la FAO ont sollicité auprès de la Commission européenne une extension des conventions de délégation respectives de 6 mois (jusqu'à juin 2018) sans coûts additionnels, afin de permettre au programme de finaliser les activités prévues.
26. **Objectifs du projet.** Le projet a pour **objectif principal** de contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables du Nord Mali (Mopti, Ménaka, Tombouctou, Gao) par le renforcement de la résilience des populations vulnérables, l'augmentation, la protection et la diversification des productions agricoles et le renforcement des capacités des petits producteurs.
27. À long termes, l'intervention conjointe vise à permettre de :
  - Assister les plus vulnérables afin de les doter d'actifs productifs leur permettant de devenir des petits producteurs.



- Renforcer les petits producteurs pour améliorer leurs productions en termes de quantité et de qualité ce qui leur permettra d'intégrer des Organisations Paysannes.
- Renforcer les OP pour leur permettre d'accéder à des marchés plus importants et d'augmenter les revenus des petits producteurs.

28. Les **objectifs spécifiques** du projet sont les suivants :

1. Protéger, réhabiliter et renforcer les moyens d'existence des populations vulnérables basés sur les ressources naturelles ;
2. Faire adopter par les populations vulnérables les systèmes de production agricole adaptés aux chocs, changements et variabilités climatiques ;
3. Améliorer l'alimentation et les pratiques alimentaires et nutritionnelles des populations vulnérables dans les zones ciblées ;
4. Accroître les revenus des populations vulnérables dans les zones ciblées ;
5. Développer les capacités des parties prenantes (services techniques de l'Etat, autorités locales, communautés, partenaires coopérants).

29. Le projet intervient dans 5 domaines principaux à savoir : Appui à la production rizicole ; Appui à la production du niébé ; Appui à la production maraichère ; Formation en éducation nutritionnelle ; Développement intégré des ressources animales et ; Relance de la pêche et pisciculture (voir le cadre logique pour une présentation des rôles /activités de chaque agence dans le projet).

30. **Contribution de la FAO et du PAM :** Le principe de l'intervention conjointe est d'exploiter au mieux les avantages et les expertises des deux agences pour conduire des activités sur le même site qui devraient créer des synergies importantes sur les capacités de résilience des populations. En particulier, la méthodologie générale retenue par le projet est de joindre l'expertise technique agricole de la FAO avec la capacité du PAM pour mobiliser les communautés dans la réalisation des travaux communautaires. De plus, dans la mise en place du projet, des économies d'échelle en termes de coûts devraient pouvoir augmenter l'efficacité du projet.

31. Dans cette initiative, le PAM, soutient le rétablissement des populations touchées par des chocs à travers des activités de création / réhabilitation des moyens d'existence (Assistance Alimentaire pour la création d'Actifs) qui mobilisent les communautés à travers des interventions à haute intensité de main d'œuvre. La FAO, pour sa part, est responsable de la conception technique de ses activités et de la réalisation d'ouvrages d'art nécessitant l'intervention d'entreprises spécialisées. Le PAM assure également la formation des participants dans l'utilisation des actifs créés et appuie les organisations paysannes dans la conservation et la commercialisation de leurs productions à travers l'approche P4P. La FAO s'occupe de la fourniture d'intrants et d'équipements qui vont permettre la mise en valeur des actifs créés ou réhabilités. Les deux agences conduisent également des activités de renforcement des capacités des bénéficiaires et d'éducation nutritionnelle.

32. **Cadre Logique :** Le Cadre Logique du projet, disponible en Annexe de ce document, décrit les résultats attendus à court et moyen terme et les indicateurs de performance ainsi que les activités menées par chacune des deux agences. Le cadre logique est organisé autour des cinq objectifs du projet. Le Cadre logique initial a été mis à jour en 2016 pour revoir la formulation de certains indicateurs, intégrer des données désagrégées pour certains



indicateurs (en particulier agriculture et maraichage), s'approcher des cibles réalisables en fonction des budget disponibles et tenir compte des résultats des PCP (Planification Communautaire Participative), un exercice qui permet aux communautés de décider des actifs à réaliser

33. **Bénéficiaires** : le tableau ci-dessous présente le nombre de bénéficiaires pour chaque agence. Il est important de rappeler que chaque agence a ses spécificités dans le ciblage des bénéficiaires mais avec des convergences, le PAM ciblant les personnes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui sont en même temps les petits producteurs que cible la FAO.

| <b>Bénéficiaires FAO</b>  | <b>Bénéficiaires PAM</b>   |
|---|--|
| Le nombre de bénéficiaires prévus par le projet est de 18 900 ménages vulnérables, soit 10500 ménages pour la production du riz, 1 500 ménages pour le niébé, 1 500 pour le maraichage, 4 500 pour l'élevage et 900 ménages pour la pisciculture. | Le nombre de bénéficiaires prévus est de 8 800 participants aux activités 3A recevant six rations destinées à leur ménages respectif ou des espèces pour un montant de 1 500 FCFA par jour pendant 90 jours. |

34. **Zones d'intervention.** Le ciblage des zones d'intervention résulte d'un exercice conjoint au cours duquel les outils d'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité ont été croisés avec ceux permettant d'intégrer le niveau de risque sur base d'une analyse rétrospective. Il s'agit des résultats des ateliers du Cadre Harmonisé pour lesquels la FAO et le PAM apportent un appui spécifique au CSA/SAP et auxquels les conclusions de l'AIC 2014 réalisée par le PAM ont été intégrées pour faire ressortir les zones prioritaires d'intervention. Sur la base de cette analyse, les cercles d'Ansongho (région de Gao), Enderaboukane et Ménaka (région de Ménaka) et les cercles de Niafunké, Diré et Gourma Rharous (région de Tombouctou) ont été identifiés. Les zones et sites d'intervention figurent en annexe. En général, la situation sécuritaire a impacté négativement la réalisation et le suivi des activités du projet par le personnel des deux agences, par les partenaires de mise en œuvre et par les ONGs de suivi (TPM). L'insécurité a également affecté la capacité des bénéficiaires à conduire les activités prévues par le projet. L'impact de l'insécurité sur la mise en œuvre du projet constituera une des questions pour l'évaluation même.
35. **Autres interventions/intervenants dans les zones de mise en œuvre** : L'enquête de base conduite en 2016 a montré que dans les zones d'intervention, pendant les trois mois qui ont précédé l'enquête, le niveau de l'assistance était faible (10% des ménages ont bénéficié d'une assistance). Le cercle de Gourma Rharous fait exception avec un tiers des ménages enquêtés assistés. Les types d'assistance principalement reçus étaient: repas scolaire, intrants nutritionnels et médicaments. Les principaux donateurs étaient les agences des Nations Unies (PAM, FAO, UNICEF), les parent/amis et l'Etat.
36. **Intégration du genre** : Le document du projet prévoit différentes mesures pour assurer la participation des femmes dans le projet. En particulier, le document indique que: i) lorsque le contexte culturel s'y prêtera, le projet donnera la préférence aux femmes dans la sélection des bénéficiaires et la gestion des activités ; ii) autant que possible les comités de gestion seront constitués d'au moins 30% de femmes et les femmes seront également inscrites comme représentantes du manège ; iii) les femmes participeront à toutes les phases de mise en œuvre du projet et la routine quotidienne des femmes, leurs responsabilités et priorités seront prises en compte dans la mise en œuvre du projet ; et



enfin iv) des activités spécifiques seront identifiées par leur caractère particulièrement adapté aux femmes.

37. **Partenaires opérationnels du projet :** Les ONGs partenaires de mise en œuvre sont les mêmes pour le PAM et la FAO. Il s'agit de « APROMORS » (Association pour la promotion du monde rural au Sahel), ADAZ, IRUK et SOS-Sahel et le consortium d'ONGs : GARDEL (Groupe d'Action et Recherche Développement Local), CRADE (Cabinet de recherche d'action et développement endogène), NOHO (Nouveaux Horizons) et ASDN (Association pour la Solidarité et le Développement du Nord). Il faut souligner aussi l'implication des ONG de suivi par tierce partie (TPM) : IEDA et AMRAD.

## 4. Approche de l'évaluation

### 4.1. Champ

38. L'évaluation qui se déroulera entre mai 2018 et août 2018 (voir annexe 2 pour le programme de l'évaluation) portera sur l'ensemble des aspects relatifs à la mise en œuvre du projet, depuis son début en juin 2015 jusqu'à sa conclusion en juin 2018 sur une durée de 36 mois. Pour ce faire, l'évaluation analysera le projet dans sa globalité, en couvrant toutes les principales activités entreprises dans son cadre et telles que décrites dans les documents de projet, ainsi que les causes de succès et d'échec. Les résultats et l'impact atteints par le projet seront évalués au regard des résultats attendus du projet, tels que décrits dans la section 3.1 de ce document. L'évaluation analysera également comment la dimension « égalité des sexes et autonomisation de la femme » a été intégrée dans la conception et mise en œuvre du projet. L'évaluation couvrira toutes les régions d'intervention notamment Gao, Tombouctou, Mopti et Ménaka.

### 4.2. Questions d'évaluation

39. **Critères d'évaluation** L'évaluation appliquera les critères d'évaluation internationaux, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité, couverture, et cohérence.<sup>2</sup> L'égalité des sexes sera considérée tout au long du processus.
40. **Questions d'évaluation** Alliées aux critères d'évaluation et en relation avec les objectifs indiqués plus haut (voir section 2.2), l'évaluation abordera les questions suivantes, qui seront ensuite davantage développées par l'équipe d'évaluation pendant la phase de démarrage, si nécessaire. Collectivement, les questions ont pour but de souligner les leçons clés et la performance du projet pour renseigner les futures décisions stratégiques et opérationnelles des deux agences, la FAO et le PAM.

**Tableau 2: Critères et questions d'évaluation**

| Critères   | Questions d'évaluation  |
|------------|---|
| Pertinence | 1) <b>Dans quelle mesure le projet d'Appui à la résilience des populations vulnérables au nord du Mali est-il pertinent pour répondre aux besoins de ces populations et approprié pour atteindre les résultats prévus ?</b> |

<sup>2</sup> For more detail see: <http://www.oecd.org/dac/revue/dacriteriaforevaluatingdevelopmentassistance.htm> and <http://www.alnap.org/what-we-do/revue/eha>



|            |  |
|------------|--|
|            | <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Est-ce que et de quelle façon le projet est-il pertinent et cohérent avec les stratégies et programmes nationaux incluant les Priorités Résilience Pays AGIR (en particulier le pilier 3 du PRP) ?</li> <li>ii. Est-ce que et dans quelle mesure les communautés (et les individus qui les composent) ont été consultées et impliquées dans le projet ?</li> <li>iii. L'approche et les activités planifiées et mis en œuvre par le projet étaient-elles adéquates pour renforcer la résilience des populations au Nord du Mali ?</li> <li>iv. Le projet s'est-il adapté de manière adéquate aux changements de contexte intervenus lors de sa mise en œuvre (par exemple suite à des réactions et changements de besoins de la part des populations) ?</li> <li>v. Dans quelle mesure la conception du projet et de ses activités sont-elles claires, cohérents et réalistes pour atteindre les résultats prévus ?</li> <li>vi. Dans quelle mesure le projet contribue-t-il au cadre de programmation par pays de la FAO (CPP), la stratégie du PAM, ainsi qu'au(x) résultat(s) organisationnel(s) et aux objectifs stratégiques des deux agences?</li> <li>vii. Dans quelle mesure la dimension « égalité des sexes et autonomisation de la femme » a été prise en compte dans la conception du projet ?</li> </ul>  |
| Efficacité | <p><b>2) Dans quelle mesure les actions menées par la FAO et le PAM dans le cadre du projet ont-elles contribué à atteindre l'objectif général visé consistant à renforcer la résilience des populations vulnérables ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à protéger, réhabiliter et renforcer les moyens d'existence des populations vulnérables basés sur les ressources naturelles et à renforcer les capacités des petits producteurs ?</li> <li>ii. Le projet a-t-il permis aux populations vulnérables du Nord du Mali d'adopter des systèmes de production agricole adaptés aux chocs, changements et variabilités climatiques ?</li> <li>iii. Est-ce que et dans quelle mesure l'alimentation et les pratiques alimentaires et nutritionnelles des populations vulnérables ont été améliorées dans les zones ciblées ?</li> <li>iv. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à une augmentation des revenus des populations vulnérables dans les zones ciblées ?</li> <li>v. Dans quelle mesure les capacités des parties prenantes (services techniques de l'Etat, autorités locales, communautés, partenaires coopérants) ont été développées ?</li> <li>vi. Dans quelle mesure le projet a eu un impact sur la coordination entre les services techniques impliqués (par exemple à travers des missions de suivi conjointes)?</li> <li>vii. Dans quelle mesure les considérations d'intégration du genre, et d'équité plus en général, ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et gestion du projet?</li> </ul> |
| Efficience | <p><b>3) Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre du projet ont-elles influencé l'atteinte de résultats probants ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Est-ce que le projet a été mis en œuvre, et les résultats ont-ils été obtenus, en temps opportun et selon le calendrier prévu ?</li> <li>ii. Dans quelle mesure la relation entre les deux agences FAO et PAM a-t-elle été efficace en termes de collaboration et de prestation ? Et dans</li> </ul>   |



|            |   |
|------------|---|
|            | <p>quelle mesure la collaboration entre les agences et leurs partenaires nationaux (y compris les partenaires d'exécution et les autorités locales et nationales) a-t-elle été efficace et efficiente ?</p> <p>iii. Dans quelle mesure les partenariats et les mécanismes de coordination entre la FAO, le PAM et le Gouvernement ont-ils assuré une utilisation efficace des fonds à disposition et de la valeur ajoutée des intervenants ?</p> <p>iv. Dans quelle mesure le projet a-t-il créé des synergies et des complémentarités avec d'autres interventions (de la FAO, du PAM, du Gouvernement ainsi que d'autres PTF) en matière d'amélioration de la sécurité alimentaire et renforcement de la résilience des populations vulnérables ?</p> <p>v. Quels facteurs ont contribué à atteindre ou à ne pas atteindre les résultats escomptés ?</p> <p>vi. Dans quelle mesure la relation de travail avec le donateur a-t-elle influencé la réalisation du projet ?</p> <p>vii. Dans la collaboration entre la FAO et le PAM, qu'est-ce qui a bien fonctionné et qu'est-ce qu'il pourrait être amélioré ?</p> |
| Impact     | <p><b>4) Quelle différence / impact réel le projet a-t-il apporté aux bénéficiaires ?</b></p> <p>i. Y-a-t-il des indications que la résilience aux chocs et aux risques climatiques soit augmentée dans les communautés ciblées, ou qu'elle augmentera dans le futur grâce à ce projet ?</p> <p>ii. Dans quelle mesure les activités du projet ont-elles eu un impact sur le renforcement des moyens d'existence et l'autonomisation des femmes en particulier ?</p> <p>iii. Le projet, a-t-il produit des résultats inattendus, positifs et/ou négatifs ?</p> <p>iv. Quelle est la perception des résultats du projet selon les différents segments de la communauté, et des ménages bénéficiaires et non bénéficiaires ?</p> <p>v. Dans quelle mesure plus en général le projet a contribué aux Priorités Résilience Pays AGIR (en particulier le pilier 3 du PRP) ?</p>  |
| Durabilité | <p><b>5) Quelles sont les perspectives de durabilité des acquis du projet après son achèvement ?</b></p> <p>i. Le projet a-t-il développé et mis en œuvre une stratégie de sortie ?</p> <p>ii. Dans quelle mesure les populations se sont-ils approprié des réalisations et des acquis du projet ?</p> <p>iii. Quel a été l'impact du projet sur la cohésion sociale dans les communautés ciblées ? Les activités du projet ont-elles eu des effets sur les tensions sociales et la cohésion entre différents groupes ?</p>   |
| Couverture | <p><b>6) Selon quelle méthodologie et quels critères la FAO et le PAM ont-elles identifié les ménages bénéficiaires du projet ? Étaient-ils appropriés et pertinents par rapport au contexte ?</b></p> <p>i. Y-a-t-il eu des erreurs d'exclusion et d'inclusion dans la sélection des bénéficiaires, et, si tel est le cas, quelles en ont été les conséquences ?</p> <p>ii. Dans quelle mesure les femmes, les populations autochtones et les groupes vulnérables et marginalisés ont-ils participé au projet ?</p> <p>iii. Dans quelle mesure et comment la conception et la mise en œuvre du projet ont-elles soutenu les segments les plus vulnérables et</p>   |



|           |   |
|-----------|---|
|           | marginalisés au sein des communautés ciblées ? Quels ont été les résultats de ce soutien le cas échéant ?   |
| Cohérence | <b>7) Dans quelle mesure le projet est-il cohérent et compatible avec les activités dans d'autres domaines (sécurité, développement, commerce, défense militaire) et tiennent compte de considérations d'ordre humanitaire ?</b><br>i. Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la prévention des conflits et à la construction de la paix ? |

41. Afin de répondre aux principales questions d'évaluation, ces-dernières seront décomposées et développées dans une matrice d'évaluation, indiquant les sous-questions et/ou les besoins en informations pour chaque question, ainsi que la source des informations et les méthodes de collecte de données. La matrice de l'évaluation sera élaborée par l'équipe de l'évaluation, en coordination avec **l'équipe conjointe de gestion de l'évaluation (ECGE)**, pendant la phase initiale de la mission.

### 4.3. Méthodologie

42. Concernant la pertinence globale du projet, l'équipe analysera les interventions de la FAO et du PAM par rapport aux priorités au niveau national et régional en matière de développement, de programmes, et de besoins de la population. Cette question de l'évaluation va donc permettre de mettre en relief l'adéquation des activités du projet en fonction des problèmes identifiés à travers les documents de politique sectorielle<sup>3</sup>. L'équipe analysera aussi la solidité et le réalisme de la théorie du changement étayant le projet ainsi que la clarté et la cohérence du cadre logique du projet et de sa conception.

43. Suite à l'examen des documents existants, l'équipe identifiera les interlocuteurs à travers une cartographie des parties prenantes effectuée avec le soutien de l'équipe du projet. La phase de consultation inclura des entretiens avec les informateurs clés au niveau central et décentralisé incluant les Bureaux pays et les sous-bureaux des deux agences, le gouvernement au niveau central et les autorités locales, la société civile ainsi que le secteur privé selon le cas. Pour collecter les informations nécessaires auprès des différentes parties prenantes, l'équipe développera des protocoles d'entrevue.

44. Pour la collecte de données au niveau des communautés et des bénéficiaires, l'évaluation adoptera principalement une approche qualitative. Au vue de la situation sécuritaire, l'équipe d'évaluation utilisera différentes stratégies à savoir :

- i) Impliquer les ONG TPM qui ont accès aux zones d'interventions et ont été déjà utilisées par le PAM pendant la mise en œuvre du projet pour la collecte de données de suivi. L'équipe d'évaluation pourrait :

<sup>3</sup> En particulier, parmi les documents à analyser pour évaluer la pertinence de ce programme il y a : les principales stratégies nationales de développement du secteur rural ; l'UNDAF ; le plan de support des Nations Unies pour le Sahel (décembre 2017) ; la lettre d'entente de partenariat technique entre le G5 Sahel, la FAO et le PAM ; l'accord-cadre de coopération entre le CILSS et le G5 Sahel. Pour le PAM en particulier, la programmation de ce projet est articulée aussi autour des objectifs stratégiques du PAM et du PRRO 200719. Pour la FAO, le projet rentre dans le Cadre de Programmation Pays et devrait être aligné avec les Objectifs Stratégique mondiaux et les priorités/initiatives régionales de l'Organisation.



- développer un questionnaire qualitatif qui sera ensuite utilisé par les ONG TPM pour collecter les informations au niveau des ménages et des communautés; et/ou
- développer des guides d'entretien pour la conduite de groupes de discussion avec les bénéficiaires et organiser des formations au personnel des ONG TPM pour assurer l'appropriation des techniques de facilitation nécessaires pour la gestion des groupes de discussion. Des techniques MARP pourraient être employées pour la facilitation des discussions.

Au cours de la collecte de données, l'équipe rencontrera les ONG TPM pour un partage régulier des informations recueillies auprès des bénéficiaires. Les outils seront testés avant leur utilisation par l'équipe d'évaluation si la situation sécuritaire le permettra dans des sites proches des chefs-lieux de région.

- ii) Utiliser les téléphones mobiles (à travers le mobileVAM) pour contacter les ménages bénéficiaires et les représentants des communautés et conduire des entretiens qui permettront de collecter des informations au niveau des ménages et trianguler les informations collectées sur le terrain;
- iii) Rencontrer les représentants des communautés dans les chefs-lieux des régions.

Ces stratégies et leur faisabilité seront mieux définies dans la note méthodologique (voir section 5).

45. Tout en adoptant une approche qualitative, l'équipe assurera la consultation d'un nombre suffisamment représentatif de bénéficiaires. Les sites de projet faisant l'objet de visites de terrain par les ONG TPM seront sélectionnés en consultation avec l'équipe du projet. La sélection devra tenir compte des diversités géographiques des régions impliquées dans le projet et couvrir tous les différents domaines d'intervention du projet (appui à la production rizicole ; appui à la production du niébé ; appui à la production maraichère ; formation en éducation nutritionnelle ; développement intégré des ressources animales et relance de la pêche et pisciculture). Des foyers non bénéficiaires seront également rencontrés afin d'examiner les questions liées au ciblage et les effets collatéraux. Les ONG TPM documenteront les visites des sites avec des photos.
46. Le projet a conduit une étude de base qui a été utilisée pour renseigner certains indicateurs du cadre logique. L'étude constituera une source importante d'information pour l'équipe qui l'utilisera pour développer la méthodologie et pour informer le travail de l'évaluation. Une étude quantitative de fin de projet ne sera pas conduite dans le cadre de cette évaluation, mais l'équipe supportera les unités de S&E du PAM et de la FAO dans la recherche des sources de données existantes pour renseigner les indicateurs du cadre logique. Il y a deux raisons principales justifiant ce choix, en particulier: l'enquête de base a été conduite dans le mois de mars et l'évaluation sera conduite en mai/juin ce qui pourrait donner des résultats différents liés à la saisonnalité ; en outre, l'étude de base était représentative au niveau de cercles (et non au niveau des ménages) et ne faisait pas la distinction entre bénéficiaires et non bénéficiaires, par conséquent, il pourrait être difficile d'attribuer les changements observés par une éventuelle étude de fin de projet aux activités mises en œuvre par les deux agences.
47. Une attention particulière sera accordée à la consultation des femmes et des autres groupes défavorisés. Concernant la prise en compte des questions d'égalité des sexes, une attention particulière sera consacrée aux quatre objectifs des deux agences PAM- FAO pouvant être





atteints au niveau de l'initiative ou du domaine thématique : i) Égalité de prise de décision ; ii) Accès égal aux ressources productives ; iii) Accès égal aux biens, aux services et aux marchés; iv) Réduction du fardeau du travail des femmes. Pour ce faire, l'équipe de l'évaluation utilisera comme référence le cadre développé par l'OED pour l'analyse des aspects de genre ainsi que la Note Technique développée par le PAM sur le genre dans l'évaluation.

48. L'évaluation devra respecter les Normes et standards de l'UNEG et être conforme aux directives et pratiques méthodologiques de l'OED et du OEV. En accord avec le nouveau cycle de projet de la FAO, l'évaluation portera sur le respect des principes communs de programmation par pays des Nations Unies, notamment : Approches fondées sur les droits de l'homme (HRBA)/Droit à l'alimentation/Droit à un travail décent ; Intégration de la dimension de genre, Durabilité environnementale, Renforcement des capacités et Gestion axée sur les résultats<sup>4</sup>.
49. L'évaluation adoptera une approche consultative et transparente avec les parties prenantes internes et externes tout au long du processus d'évaluation. La triangulation des données et des informations permettra leur validation.
50. Afin d'assurer l'indépendance et l'impartialité de l'évaluation, un Groupe de Référence interne et un externe seront créés et employés tout au long du processus (voir section 7).
51. Sur la base des TDRs, l'équipe d'évaluation élaborera sous la supervision de l'ECGE une note méthodologique qui s'inspirera au model du rapport de démarrage du PAM (voir section 5).

#### 4.4. Disponibilité de données

52. L'annexe 8 présente la liste de documents concernant le projet. Tous les documents pertinents seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation par les Bureaux pays de la FAO et du PAM au Mali et les équipes du projet.
53. Comme déjà mentionné, une étude de base a été réalisée en mars/avril 2016 au lancement du projet ce qui constituera une source importante d'information pour l'équipe qui l'utilisera pour informer le développement de la méthodologie.
54. En outre, dans le cadre des activités régulières de suivi du projet, les bureaux de la FAO et du PAM au niveau pays ont poursuivi pendant la mise en œuvre du projet la collecte d'informations concernant les activités des deux agences. Le tableau ci-dessous présente les sources de données disponibles pour chaque agence. Le suivi des activités du projet est assuré à travers des ONG (IEDA et AMRAD) qui ont accès aux zones de mise en œuvre.

| PAM  | FAO  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Données de suivi évaluation sur les activités</li> <li>• PDM</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réalisations du projet sont résumées dans une matrice d'indicateurs de performance incluant les quantités distribuées, les</li> </ul> |

<sup>4</sup> Analyse de la dimension 'Renforcement des capacités' dans la conception, la mise en œuvre et les résultats du projet, au niveau individuel, organisationnel et de l'environnement porteur (<http://www.fao.org/3/a-k8908e.pdf>) ; analyse de la façon dont les impacts environnementaux ont été pris en considération et traités ; Analyse de l'adoption de l'Approche fondée sur les droits de l'homme ; Analyse des partenariats et les alliances (Voir : <http://www.fao.org/partnerships/en/>) ; analyse de l'intégration des considérations de l'intégration de la dimension de genre pour l'égalité entre hommes et femme (Voir : [http://typo3.fao.org/fileadmin/templates/gender/docs/FAO\\_FinalGender\\_Policy\\_2012.pdf](http://typo3.fao.org/fileadmin/templates/gender/docs/FAO_FinalGender_Policy_2012.pdf) et <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/reports/wfp286795.pdf>).



|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi par tierce partie (TPM) : IEDA et AMRAD.</li> <li>• Paiements de cash</li> </ul> | <p>périmètres aménagés, les formations réalisées etc. La source de ces informations est constituée par les rapports des ONGs partenaires de mise en œuvre.</p> |
|---|--|

55. Une évaluation à mi-parcours n'a pas été conduite car non prévue dans le document du projet.
56. En ce qui concerne la qualité des données et des informations, l'équipe de l'évaluation devra:
- évaluer la disponibilité et la fiabilité des données dans le cadre de la phase de démarrage en s'appuyant sur les informations fournies dans cette section. Cette revue renseignera la collecte de données
  - Vérifier de façon systématique l'exactitude, la constance et la validité des données collectées et des informations, et reconnaître toute limitation/ mise en garde pour tirer des conclusions utilisant les données.

#### 4.5. Assurer la qualité

57. La qualité des Termes de référence ainsi que du rapport de l'évaluation sera contrôlée et assurée à travers d'une part le mécanisme de peer-review prévu par le bureau de l'évaluation de la FAO (OED) pour les évaluations de projet et, d'autre part, par le Système d'Assurance Qualité pour les Evaluations Décentralisées (DEQAS) du PAM.
58. En particulier, dans le cadre du DEQAS du PAM, un réviseur externe géré directement par le Bureau d'Évaluation du PAM au Siège fournira une revue de l'ébauche du rapport d'évaluation<sup>5</sup> (en plus des ébauches des TDR), et apportera:
- a. Des commentaires systématiques depuis le point de vue de l'évaluation, sur la qualité de l'ébauche du rapport d'évaluation ;
  - b. Des recommandations sur la façon d'améliorer la qualité du rapport finale de l'évaluation.
59. L'ECGE réalisera une revue des commentaires et recommandations du QS et la partagera avec le chef d'équipe, lequel est sensé l'utiliser pour finaliser le rapport d'évaluation. Afin d'assurer la transparence et la crédibilité du processus en ligne avec les normes et standards d'UNEG<sup>6</sup>, des explications logiques doivent être apportées pour les recommandations qui ne soient pas prises en compte par l'équipe de l'évaluation lors de la finalisation du rapport.

<sup>5</sup> Le PAM a développé un ensemble de Liste de Vérification d'Assurance Qualité pour ses évaluations décentralisées. Cela inclut des Listes de Vérification pour les commentaires sur la qualité de chacun des produits de l'évaluation. La Liste de Vérification sera appliquée à chaque étape par le réviseur externe, pour assurer la qualité du processus et des résultats de l'évaluation.

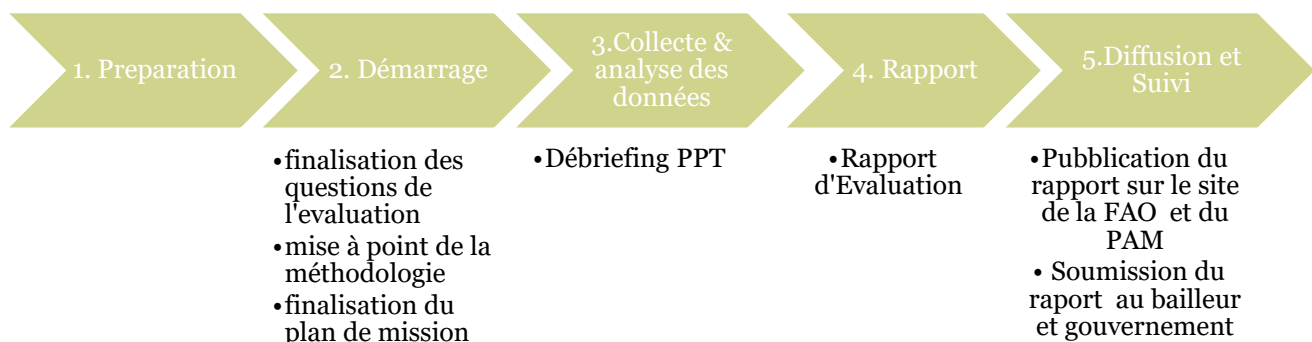
<sup>6</sup> UNEG 2016 Normes et Standards, Norme #7 affirme "que la transparence est un élément essentiel qui établit et crée confiance, favorise l'inclusion des parties prenantes et augmente le rendement de comptes public ».

60. Ce processus d'assurance qualité n'interfère pas avec les points de vue et l'indépendance de l'équipe de l'évaluation, mais assure que le rapport fournit les preuves (données) nécessaires de façon claire et convaincante, et tire ses conclusions sur cette base.
61. Il sera demandé à l'équipe de l'évaluation de s'assurer de la qualité des données (validité, constance et exactitude) pendant les phases analytiques et de compte-rendu. L'équipe de l'évaluation devrait être assurée de l'accessibilité à toute la documentation pertinente au sein des dispositions de la directive sur la divulgation d'informations. Cela est disponible dans la [Directive du PAM \(#CP2010/001\)](#) sur la Divulgation d'Informations.
62. Tous les rapports d'évaluation finaux seront soumis à une revue de qualité post hoc à une entité indépendante à travers un processus géré par OEV. La ponctuation globale des rapports sera publiée en même temps que les rapports d'évaluation.

## 5. Phases et Produits à Délivrer

35. L'évaluation aura lieu selon la séquence suivante, présentant les produits à délivrer selon l'échelle de temps ci-dessous :

### Illustration 1: Carte du résumé du processus



- **Phase de préparation**

Cette étape est menée par l'ECGE, sous la coordination de l'OED, et comprend la préparation des TDR, la sélection de l'équipe de l'évaluation, et l'embauche de l'équipe de l'évaluation.

- **Phase de revue documentaire, compréhension des problématiques abordées par le projet, et mise à point de la méthodologie** (2 semaines)

63. Au cours de cette étape, les documents pertinents concernant le projet et le contexte de sa mise en œuvre seront examinés. A cette phase, l'équipe de l'évaluation produira et soumettra à la validation de l'ECGE **une note méthodologique** (qui s'inspirera du modèle du rapport de démarrage du PAM) précisant la problématique abordée par le projet, la méthodologie de l'évaluation (y compris les outils, les méthodes proposées, les sources de données proposées, les procédures de collecte de données, et les guides relatifs aux entretiens), la liste des structures et partenaires à rencontrer ainsi qu'un calendrier indicatif.



64. L'équipe de l'évaluation créera donc une matrice d'évaluation à utiliser comme référence pendant la conduite de l'évaluation. La matrice sert également comme outil qui résume et présente la conception de l'évaluation et de la méthodologie pour les discussions avec les parties prenantes. Elle détaille les questions d'évaluation auxquelles l'évaluation répondra, les sources de données, les méthodes de collecte de données et les normes ou mesures par lesquelles chaque question sera évaluée (indicateurs).
- **Discussion du plan d'évaluation avec la FAO et le PAM** (1 semaine)
65. Incorporation d'ajustements si nécessaire
- **Phase d'entretiens et de visite terrain** (4 semaines)
66. La phase d'entretiens et de visite terrain, initialement, devait avoir une durée de 4 semaines, mais elle a été prolongée à 6 semaines pour tenir compte des défis sécuritaires et du fait que l'évaluation aura lieu pendant le Ramadan.
67. Au cours des premières deux semaines, l'équipe d'évaluation conduira des consultations avec les parties prenantes au niveau de Bamako et des chefs-lieux des régions. En outre, l'équipe finalisera les outils d'évaluation, formera les ONG TPM et lancera l'enquête téléphonique. Ensuite, pendant deux semaines, les ONG TPM et le MVAM poursuivront la collecte de données. Au cours des dernières deux semaines l'équipe suivra les enquêtes de terrain et les entretiens téléphoniques et complètera les entretiens avec les parties prenantes.
68. L'équipe de l'Evaluation présentera, sous la forme de **débriefing**, ses conclusions préliminaires aux parties prenantes du projet afin d'obtenir leurs commentaires à la fin de la phase de collecte des données.
69. Après la présentation, l'équipe de l'évaluation devra soumettre à l'ECGE le fichier Powerpoint du débriefing. Dans les jours suivants la fin de la mission, l'équipe devra soumettre la version finale de la présentation intégrant les éventuelles corrections.
- **Phase de rédaction et présentation du rapport provisoire** (5 semaines)
70. Pendant cette phase, l'équipe de l'évaluation analysera les données collectées pendant l'étude documentaire et le travail de terrain, conduira des consultations supplémentaires avec les participants, si nécessaire. Un **premier brouillon de rapport provisoire** sera donc produit par l'équipe de l'évaluation 20 jours après la fin de la mission. Le rapport devra inclure un résumé et illustrer les éléments de preuves qui répondent aux questions de l'évaluation listées dans le mandat. Le rapport sera préparé en français avec des paragraphes numérotés, conformément au modèle du PAM sur la rédaction des rapports d'évaluation décentralisée. Les données et l'analyse qui accompagnent le rapport devront faire partie des annexes lorsqu'elles constituent un élément important pouvant compléter le rapport.
71. L'équipe conjointe de gestion de l'évaluation (ECGE) aura une semaine pour examiner ce rapport provisoire afin de garantir que l'évaluation respecte les critères de qualité exigés. Sur la base des observations, commentaires et inputs fournis par l'ECGE, l'équipe de l'évaluation aura 1 semaine pour réviser le rapport et soumettre un second brouillon de rapport provisoire à l'ECGE.



72. La qualité du rapport de l'évaluation sera contrôlée et assurée à travers d'une part le mécanisme de peer-review prévu par le bureau de l'évaluation de la FAO (OED) pour les évaluations de projet et, d'autre part, par le Système d'Assurance Qualité pour les Evaluations Décentralisées (DEQAS) du PAM.
73. Une fois que la qualité du rapport aura été validée, l'ECGE distribuera le rapport provisoire aux principales parties prenantes (comité conjoint de l'évaluation – CCE, Groupe de Référence de l'évaluation interne – GREI, Groupe de Référence de l'évaluation externe – GREE) pour leurs commentaires avant sa finalisation ; les suggestions seront intégrées si elles sont jugées appropriées par l'équipe d'évaluation et l'ECGE.

• **Phase de finalisation du rapport d'évaluation et validation**

74. Le **rapport final** définitif tenant compte des observations reçues des parties concernées sera présenté par l'équipe de l'évaluation à l'ECGE dans les 10 jours suivant les observations reçues.
75. La traduction en d'autres langues des organisations, si nécessaire, relèveront de la responsabilité de l'ECGE.
76. Le rapport d'évaluation est partagé avec les participants appropriés et les utilisateurs de l'évaluation. Les bureaux pays de la FAO et du PAM, responsable du budget de ce projet, répondront aux recommandations de l'évaluation pour leur agence respective en fournissant un plan des actions qui seront entreprises pour adresser chaque recommandation, et la durée prévue pour entreprendre ces actions de la part de chacune des deux agences.

• **Phase de diffusion du rapport final**

77. L'ECGE diffusera les résultats de l'évaluation à travers la **publication du rapport sur les sites internet de la FAO et du PAM**, la production et circulation d'un sommaire de l'évaluation (*brief*) ou tout autre produit d'information, et toute participation à des événements de partage des connaissances, le cas échéant.
78. Le programme d'évaluation figure en Annexe.

## 6. Organisation de l'évaluation

### 6.1. Conduite de l'évaluation

79. L'équipe de l'évaluation fera l'évaluation sous la direction de son chef d'équipe et en communication rapprochée avec l'ECGE. Les membres de l'ECGE participeront à la sélection des membres de l'équipe.
80. L'équipe de l'évaluation n'aura pas été impliquée dans la conception ou la mise en œuvre du sujet de l'évaluation ou n'aura pas d'autre conflit d'intérêt. De plus, l'équipe agira de façon impartiale et respectera le code de conduite de la profession d'évaluation.



## 6.2. Composition et Compétences de l'équipe

81. On s'attend à ce que l'équipe de l'évaluation inclue deux consultants, y compris un chef d'équipe (consultant international ou régional) et un consultant national. Dans la mesure du possible, l'évaluation sera conduite par une équipe mixte, de divers horizons géographiques et culturels, ayant les compétences appropriées pour évaluer les dimensions sexo-spécifiques. Au moins un membre de l'équipe devrait avoir une connaissance du travail de la FAO et du PAM.
82. L'équipe sera multidisciplinaire et comprendra des membres qui ensemble, formeront un équilibre d'expertise et de connaissances pratiques dans les domaines suivants :
- Evaluation ;
  - Sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
  - Résilience et réponse aux urgences ;
  - Développement rural et des systèmes de production agricole ;
  - Renforcement des capacités ;
  - Questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEEW).
83. Le Chef d'Equipe en particulier, aura une expertise technique dans l'une des domaines techniques listés ci-dessus, ainsi qu'une expertise dans la conception de méthodologie et des outils de collecte de données, et une expérience prouvée dans la conduite d'évaluations similaires. Elle/Il aura aussi des compétences de leadership, des compétences analytiques et de communication, y compris d'excellentes compétences dans le français écrit et dans la présentation.
84. Ses responsabilités primaires seront : i) définir l'approche de l'évaluation et la méthodologie ; ii) guider et gérer l'équipe ; iii) mener la mission d'évaluation et représenter l'équipe de l'évaluation ; iv) ébaucher et réviser, si nécessaire, la note méthodologique, la présentation du débriefing de fin du travail sur le terrain (c.à.d. sortie) et le rapport d'évaluation en conformité avec le DEQAS.
85. Le membre de l'équipe offrira une combinaison complémentaire d'expertise technique nécessaire, et aura des expériences dans des exercices similaires.
86. Le membre de l'équipe : i) contribuera à la méthodologie dans la partie de son domaine d'expertise; ii) mènera des travaux sur le terrain ; iii) participera aux réunions d'équipe et aux réunions avec les parties prenantes ; iv) contribuera à l'ébauche et à la révision des produits d'évaluation dans son(ses) domaine(s) d'expertise.
87. Tous les membres de l'équipe devront avoir des compétences analytiques et de communication fortes, une expérience en matière d'évaluation et une familiarité avec le Mali et les contextes de crises tel que le Nord du Mali. En outre, une bonne expérience dans la conduite d'entretiens d'évaluation et de groupes de discussions et une bonne connaissance des techniques d'évaluation participatives sont vivement souhaitées.

## 6.3. Considérations de Sécurité

88. **Une habilitation de sécurité** doit être obtenue de UNDSS pour les lieux de mission. Les consultants embauchés de façon indépendante sont couverts par le système du



Département des Nations Unies de Sûreté et de Sécurité (UNDSS) pour le personnel des Nations Unies qui couvre le personnel des agences et les consultants embauchés directement par les deux agences. Les consultants indépendants doivent obtenir une habilitation de sécurité de l'UNDSS pour voyager, devant être obtenue auprès du lieu d'affectation désigné, et terminer les cours sur le Système de Base des Nations Unies et de Sécurité sur le Terrain en avance, imprimer leurs certificats, et les emmener avec eux.<sup>7</sup>

89. L'organisation des missions de l'évaluation prendra donc en compte les conditions sécuritaires des zones d'intervention et, en particulier, les mesures de sécurité recommandées par UNDSS. Comme déjà mentionné, dans les zones où la situation sécuritaire ne permettra pas de conduire des visites de terrain, l'équipe pourrait coordonner la collecte de données au niveau de terrain à travers les ONG TPM. En outre, l'utilisation des téléphones mobiles pourrait également être considérée comme une solution pour la collecte des informations auprès des bénéficiaires.
90. Pour éviter tout incident de sécurité, l'ECGE doit s'assurer que :
- Le Bureau de Pays du PAM enregistre les membres de l'équipe auprès de l'Agent de Sécurité à l'arrivée dans le pays, et organise un briefing de sécurité pour informer les membres de l'équipe de la situation sécuritaire sur le terrain.
  - Les membres de l'équipe observent les règles de sécurité des Nations Unies applicables et les réglementations – par ex., les couvre-feux, etc.

#### 6.4. Normes et standards éthiques

91. Les évaluations du PAM et de la FAO doivent être conformes aux normes et standards éthiques de deux agences et de l'UNEG. Les évaluateurs sont responsables de la sauvegarde et de la garantie de l'éthique à toutes les étapes du cycle d'évaluation (préparation et conception, collecte des données, analyse des données, rapport). Cela devrait inclure, parmi autres, garantir un consentement éclairé, protéger la vie privée, la confidentialité et l'anonymat des participants, assurer la sensibilité culturelle, respecter l'autonomie des participants, assurer un recrutement équitable des participants (y compris les femmes et les groupes socialement exclus) et veiller à ce que l'évaluation n'entraîne aucun préjudice pour les participants ou leurs communautés.
92. Les évaluateurs sont responsables de la gestion des risques et problèmes éthiques potentiels et doivent mettre en place, en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation, des processus et des systèmes pour identifier, signaler et résoudre les problèmes éthiques pouvant survenir lors de la mise en œuvre de l'évaluation. Les approbations éthiques et les examens par les commissions d'examen nationales et institutionnelles pertinentes doivent être recherchés si nécessaire.

## 7. Rôles et Responsabilités des Parties Prenantes

93. **L'équipe conjointe de gestion de l'évaluation (ECGE)** est représentée par un officier d'évaluation du bureau de l'évaluation de la FAO (OED), les chefs d'unité S&E des Bureaux Pays de la FAO et du PAM au Mali, et le chargé d'évaluation du Bureau Régional du PAM à Dakar (en appui au BP Mali du PAM). L'ECGE gère le processus d'évaluation au cours de toutes les phases, y compris l'ébauche et la finalisation de ces TDR. Elle identifiera les

<sup>7</sup> Cours sur le terrain: Basique <https://dss.un.org/bsitf/>; Avances: <http://dss.un.org/asitf>



membres de l'équipe et s'assurera par ailleurs que l'équipe en charge de rédiger le rapport préliminaire respecte les délais et les instructions de présentation prescrits. L'ECGE s'assure que le processus de l'évaluation avance selon le Guide du Processus Etape par Etape DEQAS<sup>8</sup>. Elle s'assure que les processus d'assurance qualité internes et externes sont opérationnels ; consolide et partage les commentaires sur l'ébauche des TDR, la note méthodologique et le rapport d'évaluation avec l'équipe de l'évaluation ; s'assure de l'utilisation des processus d'assurance qualité (listes de vérification, aide qualité). Le contrôle qualité se fera en termes de respect des termes de référence, de la qualité, la clarté et la solidité des preuves fournies ainsi que de l'analyse étayant les conclusions et les recommandations du rapport de l'évaluation.

94. Par ailleurs, l'ECGE s'assure que l'équipe ait accès à toute la documentation et à toutes les informations nécessaires pour l'évaluation ; facilite les contacts de l'équipe avec les participants locaux ; organise les réunions, les visites de terrain ; fournit un soutien logistique pendant le travail de terrain ; et organise l'embauche d'un interprète, si nécessaire ; Organise des briefings sécurité pour l'équipe de l'évaluation et fournit tous les matériaux requis.
95. **Un comité conjoint de l'évaluation (CCE)** sera établi, présidé par la coordination des évaluations de projets de l'OED et les directions des Bureau Pays du PAM et de la FAO au Mali (CD/DCD). Le CCE aura la responsabilité de :
- Approuver les TdR finaux, la note méthodologique et le rapport d'évaluation ;
  - Approuver la sélection de l'équipe ;
  - Assurer l'indépendance et l'impartialité de l'évaluation à toutes les étapes ;
  - Participer aux discussions avec l'équipe de l'évaluation sur la conception de l'évaluation et le sujet d'évaluation, sa performance et ses résultats, avec l'ECGE et l'EE ;
  - Participer aux débriefings à la fin de la mission du terrain ;
  - Superviser la diffusion et les processus de suivi, y compris la préparation des Réponses du Management aux recommandations de l'évaluation (séparées pour la FAO et le PAM).
96. Pour la FAO : le responsable du budget du projet (BH) est également chargé de diriger et coordonner la préparation de la Réponse de la direction de la FAO (MR) et du rapport de suivi à l'évaluation (FR) ; il sera pleinement soutenu dans cette tâche par le LTO et les autres membres du PTF. Les directives de l'OED relatives à la Réponse de la direction et au rapport de suivi fourniront les détails nécessaires sur ce processus.
97. Pour le PAM : Le Directeur de Pays doit initier la réponse qui doit ensuite être approuvée par le Comité Régional d'Évaluation.
98. **Le Bureau de l'Évaluation du PAM (OEV)** conseillera le Responsable de l'évaluation et fournira un soutien au processus d'évaluation là où c'est nécessaire. Il est responsable de fournir l'accès à des processus de soutien de qualité indépendants pour revoir l'ébauche du

<sup>8</sup> Le DEQAS définit les standards qualité attendus de cette évaluation et détaille des processus avec des étapes intégrées pour l'Assurance Qualité, les Modèles pour les produits d'évaluation et les Listes de Vérification pour leur révision. Le DEQAS est aligné de près sur le système d'assurance qualité des évaluations du PAM (EQAS) et est basé sur les normes du GNUE et les standards de meilleure pratique de la communauté internationale d'évaluation, et a pour but de s'assurer que le processus et les produits de l'évaluation sont conformes aux meilleures pratiques (voir section 4.5 de ce document).





rapport d'évaluation. Il assure également une fonction de bureau d'assistance sur demande du Bureau Régional ainsi qu'une vérification indépendante de la qualité après l'évaluation.

99. **Un Groupe de Référence de l'évaluation interne (GREI)** sera formé, avec une représentation des participants clés de l'évaluation internes (les responsables techniques principaux - dans le cas de la FAO appelé LTO - et les autres membres de l'équipe du projet à évaluer). Les membres du GREI doivent participer aux réunions avec l'équipe de l'évaluation, le cas échéant, fournir les informations et la documentation nécessaires, et commenter les termes de référence et le rapport préliminaire de l'évaluation. La participation des différents membres du PTF dépendra de leurs rôles et participation respectifs dans le projet.
100. **Un Groupe de Référence de l'évaluation externe (GREE)**, composé par des participants clés de l'évaluation externes (un représentant de la délégation de l'Union Européenne, un représentant du Gouvernement du Mali, un représentant du Ministère de l'Agriculture, un représentant du Commissariat à la Sécurité Alimentaire, un représentant du Cluster Sécurité Alimentaire au Mali), révisera les produits de l'évaluation afin de fournir une barrière de sécurité supplémentaire contre les prises de partie et les influences.
101. La liste complète des membres du GREI et du GREE est disponible en annexe 3.
102. **L'équipe de l'évaluation (EE)** est chargée de développer davantage et d'appliquer la méthodologie de l'évaluation, de conduire l'évaluation ainsi que de produire le rapport d'évaluation. Tous les membres de l'équipe, y compris le chef de l'équipe de l'évaluation (ETL), participeront aux réunions d'information et de débriefing, aux discussions, aux visites sur le terrain et contribueront à l'évaluation à travers leurs apports et contributions écrites aux rapports préliminaire et final. L'équipe de l'évaluation conviendra sur le plan du rapport dès le début du processus d'évaluation, en se basant sur le modèle fourni en Annexe de ce document. L'EE pourra également, à sa convenance, étendre la portée, les critères, les questions et les domaines énumérés ci-dessus, ainsi que développer ses propres outils et cadre d'analyse, en respectant les délais et les ressources disponibles, et en se basant sur les discussions avec l'ECGE et en consultation avec le GREI. L'équipe de l'évaluation est entièrement responsable de son rapport, qui ne reflètera pas nécessairement les points de vue du gouvernement ou de la FAO ou du PAM. Un rapport d'évaluation ne fait pas l'objet d'une autorisation ou d'une approbation technique de la FAO ou du PAM, cependant l'ECGE est responsable de l'assurance de la qualité du rapport d'évaluation.
103. Le chef de l'équipe de l'évaluation (ETL) guide et coordonne les membres de l'équipe de l'évaluation dans leurs tâches spécifiques, discute les observations, conclusions et recommandations et prépare le projet de rapport final et le rapport final, en intégrant les contributions des membres de l'équipe aux siennes et les commentaires des parties prenantes.

## 8. Communication et budget

### 8.1 Communication

104. Pour améliorer l'apprentissage tiré de cette évaluation, l'équipe de l'évaluation devrait porter une attention particulière sur la transparence et les communications ouvertes avec les participants. Celles-ci seront atteintes en assurant un accord clair sur les



chaînes et la fréquence des communications avec et entre les participants clés. En particulier, l'équipe de l'évaluation doit fournir des mises à jour hebdomadaires par courriel au ECGE afin de l'informer sur l'état de l'évaluation. Les courriels et les demandes de renseignements des membres de l'ECGE doivent être répondus dans les plus brefs délais, (maximum dans les trois jours ouvrables suivant la requête).

105. Dans le cadre des standards internationaux pour les évaluations, la FAO et le PAM exigent que toutes les évaluations soient rendues disponibles publiquement. A la suite de l'approbation du rapport d'évaluation final, ce dernier pourrait être traduit en anglais si nécessaire et approprié. Pour plus de détails, un plan de communication est disponible en Annexe 6.

## 8.2. Budget

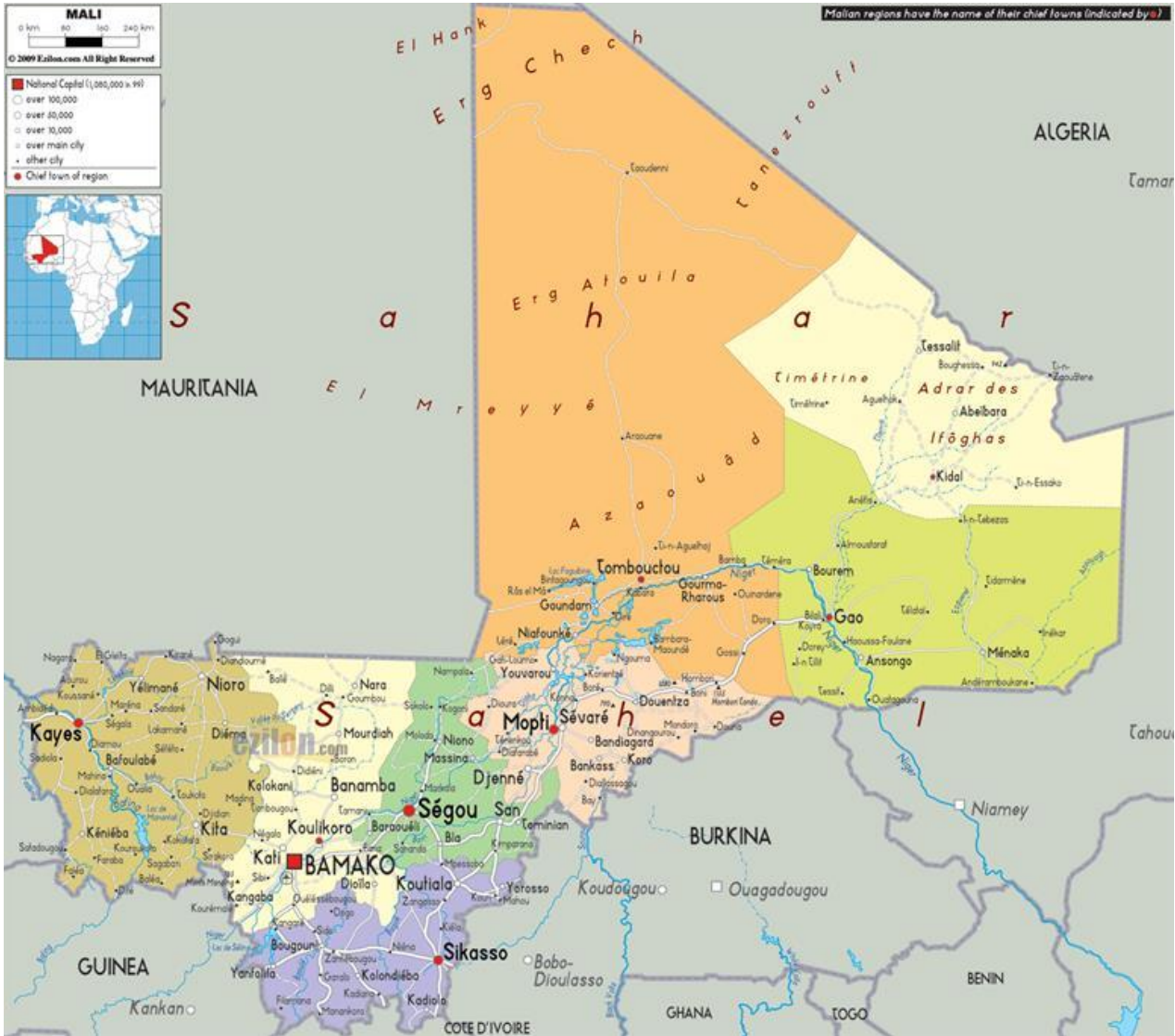
L'ECGE recrutera les consultants au niveau individuel à travers une procédure de sélection qui impliquera les deux agences. Le budget inclura :

- les honoraires des consultants (national et international) ;
- les coûts des missions (frais de missions, déplacements internes, carburant, factures de téléphone, mesures sécuritaires etc.) ;
- la collecte de données au niveau du terrain (enquête menée par les ONG TPM, enquête téléphonique conduite à travers MVAM etc) ;
- une réunion avec les membres du GREE et GREI au début de l'évaluation ;
- un atelier de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation (GREI, GREE et autres parties prenantes si pertinent) à la fin de la phase de collecte et analyse des données ;
- la révision du rapport et publication.

Tous les coûts de l'Evaluation seront couverts et partagés entre les bureaux pays des deux agences (FAO et PAM) au Mali, sous la coordination de l'ECGE.



# Annexe 1 Carte du Mali





## Annexe 2 Programme de l'évaluation

|   | <b>Phases, Produits à délivrer et Calendrier</b>   | <b>Dates Clés<br/>indicatives</b> |
|---|--|-----------------------------------|
| <b>Phase 1 - Préparation</b>                    |  |                                   |
|   | Etude documentaire, première ébauche des TDR et assurance qualité (ECGE)   | 2 - 22 mars 2018                  |
|   | Partage des TDR avec le CCE pour information   | 23 mars 2018                      |
|   | Soumission des TDR au Quality Support System et à l'OED pour peer-review   | 26 mars – 4 avril 2018            |
|   | Intégration des commentaires du Quality Support System et de l'OED par l'ECGE  | 5- 6 avril                        |
|   | Circulation des TDR et révision par les GREI et GREE   | mai                               |
|   | Intégration des commentaires du GREI et GREE par l'ECGE  | mai                               |
|   | Validation des TDR finaux par le CCE   | mai                               |
|   | Identification et recrutement de l'équipe de l'évaluation (ECGE)   | Avril – mai                       |
| <b>Phase 2 - Démarrage</b>                      |  |                                   |
|   | Briefing de l'équipe   | mai                               |
|   | Révision de la documentation par l'équipe d'évaluation et préparation de la note méthodologique (Chef d'Equipe en consultation avec l'ECGE)  | mai                               |
|   | Partage de la note méthodologique avec le CCE pour information   | mai                               |
|   | Circulation de la note méthodologique aux GREI et GREE pour révision et intégration des commentaires du GREI et GREE par l'équipe d'évaluation   | mai                               |
|   | Validation de la note méthodologique par le CCE  | mai                               |
|   | Partage des TDR, y compris la note méthodologique, avec les participants dans un but informatif  | mai                               |
| <b>Phase 3 – Collecte de Données et Analyse</b> |  |                                   |
|   | Briefing de l'équipe à Bamako  | 21 mai 2018                       |
|   | Entretiens avec les informateurs clés, finalisation des outils pour les enquêtes, formation des ONG TPM pour la collecte des informations, organisation de l'enquête téléphonique  | 21 mai – 1 juin                   |
|   | Continuation des enquêtes de terrain et téléphonique   | 2 juin – 18 juin                  |
|   | Continuation des enquêtes au niveau de régions, rencontres de l'équipe avec les représentants des communautés, rencontres entre les ONG TPM et l'équipe, compilation des données récoltées (enquête téléphonique et données ONG TPM), analyse des données .... | 18 juin – 1 juillet               |
|   | Débriefing dans le pays <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interne à l'équipe de la FAO et du WFP</li> <li>• Externe (GREI, GREE et autres parties prenantes si pertinent)</li> </ul>  | 2 – 3 juillet 2018                |
|   | Soumission du fichier de la présentation au ECGE (power point)   | 3 juillet 2018                    |
|   | Soumission du fichier de la présentation éventuellement revu et finalisé au ECGE (power point)   | 10 juillet 2018                   |



| <b>Phase 4 - Compte-rendu</b>     |   |                           |
|-----------------------------------|---|---------------------------|
|                                   | Préparation de l'ébauche de Rapport d'évaluation par l'équipe d'évaluation  | 4 juillet – 23 juillet    |
|                                   | Soumission de l'ébauche de Rapport d'évaluation à l'ECGE  | 23 juillet 2018           |
|                                   | Intégration des commentaires de l'ECGE par l'équipe d'évaluation  | 23 juillet 2018 – 20 août |
|                                   | Soumission de l'ébauche de Rapport d'évaluation au Quality Support System et à l'OED pour peer-review                               | 31 août 2018              |
|                                   | Intégration des commentaires du QSS et de la peer-review par l'équipe d'évaluation en consultation avec l'ECGE                      | Septembre                 |
|                                   | Partage de l'ébauche de Rapport d'évaluation avec le CCE pour information   | Septembre                 |
|                                   | Soumission de l'ébauche de Rapport d'évaluation au GREI et GREE pour commentaires   | Septembre                 |
|                                   | Intégration des commentaires par l'équipe d'évaluation en consultation avec l'ECGE  | Septembre                 |
|                                   | Soumission du Rapport d'évaluation final à l'ECGE   | Septembre                 |
|                                   | ECGE soumet le Rapport final au CCE pour approbation  | Septembre                 |
|                                   | Approbation par le CCE  | Septembre                 |
| <b>Phase 5 Diffusion et Suivi</b> |   | Septembre                 |
|                                   | Préparation de l'ébauche de la réponse de la direction aux recommandations de l'évaluation par les bureaux pays de la FAO et du PAM | Octobre                   |
|                                   | Finalisation de la réponse de la Direction  | Octobre                   |
|                                   | Publication du rapport de l'Evaluation et de la réponse de la direction de chaque agence  | Novembre                  |



## Annexe 3 Membres des groupes de référence de l'évaluation interne et externe

### Liste des membres du ECGE

|     | Prénom et Nom       | Titre                        |
|-----|---------------------|------------------------------|
| PAM | Nanthilde Kamara    | VAM – M&E Officer            |
|     | Filippo Pompili     | Regional Evaluation Officer  |
| FAO | Abdel Kader Haidara | Expert national en S&E       |
|     | Genny Bonomi        | Responsable d'évaluation OED |

### Liste des membres du CCE

|     | Prénom et Nom    | Titre                                  |
|-----|------------------|--|
| FAO | Amadou Allahoury | Représentant FAO Mali                  |
|     | Luisa Belli      | Coordinatrice Evaluation de Projet OED |
| PAM | Ibrahima Diop    | Deputy Country Director                |

### Liste des membres du GREI

|     | Prénom et Nom    | Titre  |
|-----|------------------|--|
| FAO | Brou Landry      | Chargé des Opérations                          |
|     | Modibo Touré     | Assistant du Représentant, Chargé du Programme |
|     | Bruno Telemans   | Coordinateur Principal des Opérations          |
|     | Mady Coulibaly   | Expert national en maraichage                  |
| PAM | Willam NALL      | Head of programme                              |
|     | Moustapha AMADOU | Policy programme officer/ social protection    |
|     | Didace Kayiranga | Programme policy officer /Resilience           |
|     | Karim Diarra     | M&E officer                                    |

### Liste des membres du GREE

| Prénom et Nom             | Titre   |
|---------------------------|---|
| Mohamed Makiyou Coulibaly | Secrétaire Permanent du CONACILSS et<br>Président du Comité National de Pilotage du<br>projet                   |
| Yago Gomez-Reino Herrero  | Chargé de Programmes<br>Section développement rural, sécurité alimentaire,<br>environnement et décentralisation |



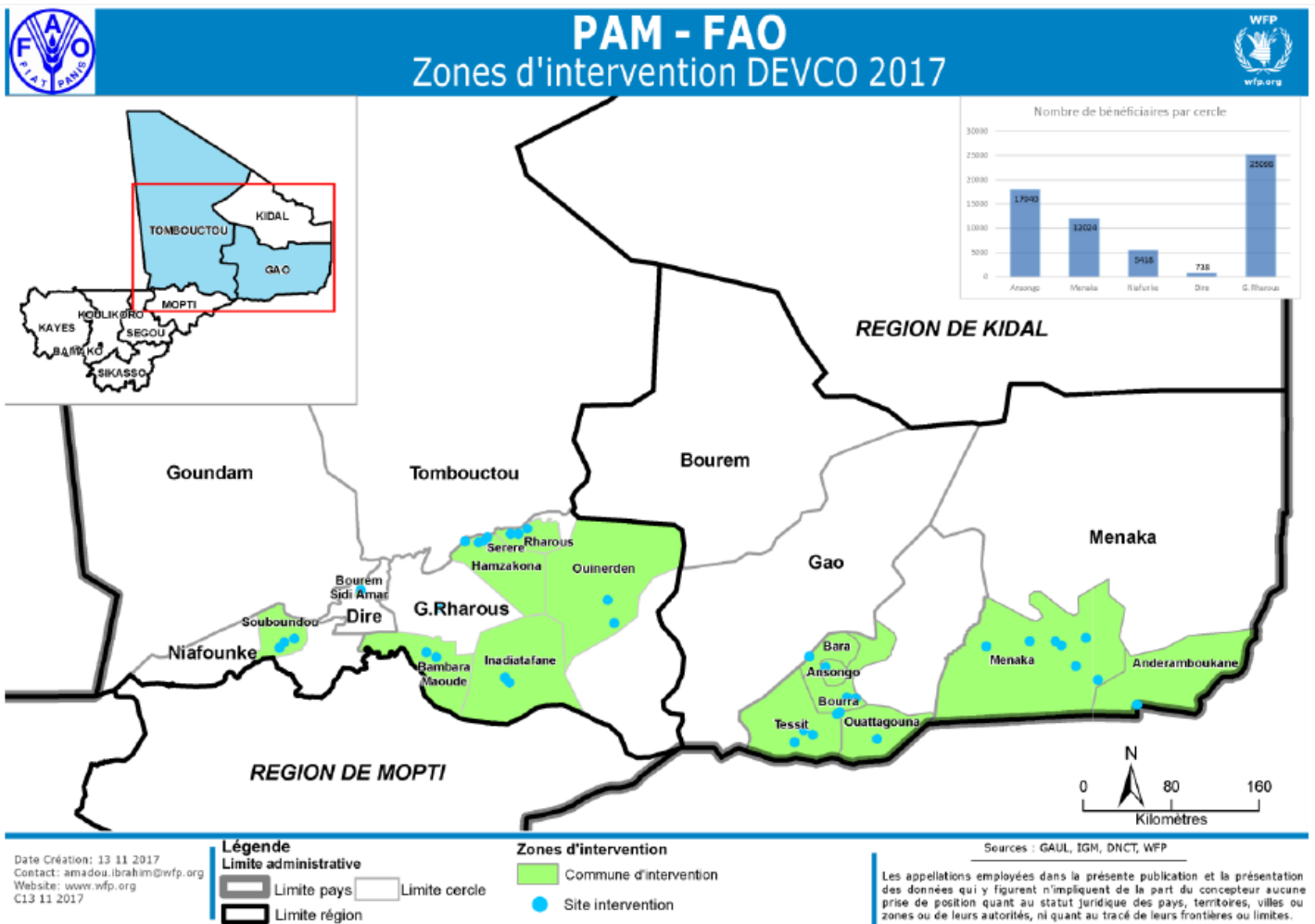
|                   |  |
|-------------------|--|
|                   | Délégation de l'Union Européenne en République du Mali |
| Dicko Bassa Diane | Représentant du Commissariat à la sécurité Alimentaire |
| Aliénor Ader      | Coordinatrice du Cluster Sécurité Alimentaire Mali     |



## Annexe 4 Zones et sites d'intervention (2017)

Régions : Mopti ; Tombouctou, Gao et Ménaka

Cercles : Djenné, Koro (région de Mopti), Niafounké, Diré (région de Tombouctou), Ansongo (région de Gao) et Ménaka (région de Ménaka)







## Annexe 5 Acronymes

|         |   |
|---------|---|
| CCE     | Comité conjoint de l'évaluation                                     |
| CPP     | Cadre de Programmation Pays de la FAO                               |
| DEQAS   | Système d'Assurance Qualité pour les Evaluations Décentralisées     |
| ECGE    | Equipe conjointe de gestion de l'évaluation                         |
| EE      | équipe de l'évaluation  |
| ETL     | chef de l'équipe de l'évaluation                                    |
| FAO     | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| GREE    | Groupe de Référence de l'évaluation externe                         |
| GREI    | Groupe de Référence de l'évaluation interne – GREI                  |
| MVAM    | WFP's mobile Vulnerability Analysis and Mapping (mVAM)              |
| OED     | Bureau de l'évaluation de la FAO                                    |
| OEV     | Bureau de l'Evaluation du PAM                                       |
| ONG TPM | ONG de suivi par tierce partie                                      |
| PAM     | Programme alimentaire mondial                                       |
| TDR     | Termes de Référence   |
| UNDAF   | Plan Cadre des Nations Unies d'Aide au Développement                |
| UNDSS   | Département des Nations Unies de Sûreté et de Sécurité              |
| UNEG    | United Nations Evaluation Group                                     |
| VAM     | Vulnerability Analysis and Mapping Unit                             |



## Annexe 6 Plan de communication

| QUAND  | QUOI  | A QUI   | A quel niveau                                  | DE QUI   | COMMENT  | POURQUOI  |
|--|---|---|--|--|--|---|
| <i>Phase d'évaluation phase</i>                  | <i>Produit de communication</i>             | <i>Organisations ciblées ou individus/position</i>                            | <i>Niveau organisationnel de communication</i> | <i>Responsable du personnel du bureau avec nom / poste</i> | <i>Moyens de communication</i>   | <i>But de la communication</i>  |
| <b>Préparation</b><br><br><i>Jan - Mars 2018</i> | Ebauche des TdR                             | Parties prenantes clés à travers le groupe de référence de l'évaluation (GRE) | Opérationnel/ Technique                        | équipe conjointe de gestion de l'évaluation (ECGE)         | Email  | Pour la revue et les commentaires sur les TdR   |
|  | TdR finaux (y compris matrice d'évaluation) | Parties prenantes clés à travers le GRE                                       | Stratégique+ Opérationnel/ Technique           | -ECGE  | -Email<br>-discussions durant des rencontres de coordination si nécessaire<br>-en postant le TdR sur le site (WFP seulement) | Pour informer les parties prenantes du plan global, du but, de la portée et du calendrier de l'évaluation et de leurs rôles |
| <b>Démarrage</b><br><br><i>Mars - Avril 2018</i> | Plan détaillé de mission                    | Parties prenantes clés à travers le GRE                                       | Opérationnel/ technique                        | -ECGE + points focaux bureaux pays                         | Email  | Pour la revue et les commentaires sur le plan détaillé de mission   |



| QUAND  | QUOI  | A QUI  | A quel niveau<br>Niveau<br>organisationnel<br>de<br>communication                                    | DE QUI  | COMMENT  | POURQUOI  |
|--|---|--|--|---|--|---|
| <i>Phase<br/>d'évaluation<br/>phase</i>  | <i>Produit de<br/>communication</i>   | <i>Organisations<br/>ciblées ou<br/>individus/position</i>       |  | <i>Responsable du<br/>personnel du<br/>bureau avec nom /<br/>poste</i>                          | <i>Moyens de<br/>communication</i>   | <i>But de la<br/>communication</i>  |
| <b>Collecte des<br/>données et<br/>analyse</b><br><br><i>Mai - Juin<br/>2018</i> | Présentation<br>PowerPoint  | Parties prenantes<br>clés à travers le<br>GRE                    | Technique/<br>opérationnel   | -ECGE + points<br>focaux bureaux<br>pays  | Email  | Inviter les parties<br>prenantes à la réunion<br>de débriefing externe,<br>pour discuter des<br>résultats<br>préliminaires                                    |
| <b>Compte<br/>rendu</b><br><br><i>Juin - Aout<br/>2018</i>                       | Ebauche du<br>rapport<br>d'évaluation   | Parties prenantes<br>clés à travers le<br>GRE                    | Niveaux<br>techniques et<br>managérial   | -ECGE au nom du<br>Comité conjoint<br>de l'évaluation<br>(CCE)                                  | Email  | Demande de<br>commenter l'ébauche<br>du rapport   |
|  | Rapport final<br>d'évaluation   | - Parties<br>prenantes clés à<br>travers le GRE<br>-Grand public | Tous les niveaux<br>-Utilisateurs de<br>sites FAO et<br>WFP<br>-Utilisateurs de<br>sites partenaires | - ECGE + points<br>focaux bureaux<br>pays<br>-Points focaux des<br>organisations<br>partenaires | -Email<br>-en postant le<br>rapport sur les<br>sites FAO /<br>WFP<br>-en postant sur<br>les sites<br>partenaires | Pour informer toutes<br>les parties prenantes<br>du principal produit<br>final de l'évaluation<br><br>Pour rendre le<br>rapport disponible<br>publiquement    |
| <b>Diffusion et<br/>suivi</b><br><br><i>Août-<br/>Septembre<br/>2018</i>         | Ebauche de la<br>réponse du de la<br>direction aux<br>recommandations<br>de l'évaluation<br><b>(séparément)</b> | - Parties<br>prenantes clés à<br>travers le GRE                  | Niveau<br>technique et<br>managérial,<br>dépendant du<br>sujet de<br>l'évaluation et<br>leur         | -ECGE au nom du<br>CCE  | -Email   | Pour communiquer<br>les actions suggérées<br>sur les<br>recommandations et<br>les commentaires<br>formulés<br>spécialement sur les<br>actions exigées par les |



| QUAND<br><i>Phase d'évaluation phase</i> | QUOI<br><i>Produit de communication</i>                                | A QUI<br><i>Organisations ciblées ou individus/position</i> | A quel niveau<br><i>Niveau organisationnel de communication</i> | DE QUI<br><i>Responsable du personnel du bureau avec nom / poste</i> | COMMENT<br><i>Moyens de communication</i> | POURQUOI<br><i>But de la communication</i>                    |
|--|--|---|---|--|---|---|
|  | <b>pour<br/>FAO/WFP)</b>   |   | responsabilité à prendre action                                 |  |   | parties prenantes externes                                    |
|  | Réponse finale de la Direction<br><b>(séparément pour<br/>FAO/WFP)</b> | -Grand public   | -Utilisateurs de WFP.org<br>-Utilisateurs des sites partenaires | -ECGE<br>-Points focaux des organisations partenaires                | -en postant sur les sites FAO / WFP       | Pour rendre la réponse de la direction disponible et publique |



## Annexe 7 Cadre logique conjoint PAM - FAO

|                     | Logique d'intervention  | Indicateurs objectivement vérifiables  | Sources et moyens de vérification                                    | Hypothèses et risques   |
|---------------------|---|--|--|---|
| <b>Impact</b>       | Contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables du nord du Mali (Mopti, Tombouctou, Gao) | Au moins 75 % des ménages bénéficiaires ont amélioré leur sécurité alimentaire et nutritionnelle<br>- compilation d'indicateurs présents dans les enquêtes sécurité alimentaire (SDA, SAC, CAS...).  | Enquête de base, Rapport d'évaluation du projet ou de capitalisation | - Stabilité politique et sécuritaire dans les localités<br><br>- Pas de déviations majeures par rapports aux normes climatiques saisonnières (pluviométrie, etc.) |
| <b>Effet direct</b> | La résilience des populations vulnérables ciblées est renforcée   | Les communautés ciblées améliorent leur capacité de gestion des chocs et des risques climatiques<br><br>- 75 % des communautés ciblées (bénéficiaires) faisant état d'une amélioration de leur capacité de gestion des chocs et des risques climatiques grâce aux appuis apportés par le projet <b>Baseline: 36,5%</b> <b>Target: 65.7%</b><br><br>- La proportion d'enfant qui consomme le régime minimum alimentaire (MAD) acceptable a augmenté de 20 % pour les 6 à 23 mois. <b>Baseline: 10.4 %</b> <b>Target: 12.5%</b><br><br>-La proportion des ménages bénéficiaires ayant un SCA acceptable a augmenté de 54,13% à 65 %. <b>Baseline: 54.13%</b> <b>Target: 65%</b><br><br>80% des communautés ciblées ont vu leur Score d'Actifs (avoirs) des Communautés (CAS) amélioré par rapport au niveau de référence <b>Baseline: 0</b> <b>Target: 80%</b> | Rapport d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages            | Les situations politique et sociale restent favorables à l'opérationnalisation du projet  |



|                           |  |   |  |
|---------------------------|--|---|--|
| <b>Résultats attendus</b> | <p><b>Résultat 1 :</b> Les moyens d'existence des populations vulnérables basés sur les ressources naturelles sont protégés, réhabilités et renforcés</p>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 200 hectares de superficie des terres sous culture sont protégés, réhabilités et/ou renforcés<br/><b>Baseline :</b> 0      <b>Target :</b> 200 Ha</li> <li>▪ Au moins 130 ha de terres attenants aux PIV, PPM et aires de pêche sont protégés, réhabilités.<br/><b>Baseline :</b> 0      <b>Target :</b> 130 Ha</li> </ul>  | Rapport intermédiaire et final   |
|                           | <p><b>Résultat 2 :</b> Les systèmes de production agricoles adaptés aux chocs, changements et variabilités climatiques sont adoptés par les populations vulnérables.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 70% des ménages bénéficiaires adoptent de bonnes pratiques agricoles (utilisation des semences améliorées, utilisation des techniques de CES/DRS) <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Baseline :</b> Semence améliorée : 22,1% / Actions de CES/DRS des parcours : 0,7%</li> <li>- <b>Target :</b> 70 %</li> </ul> </li> <li>▪ Au moins 70 % des bénéficiaires augmentent le rendement du riz d'au moins 3 T/ha à 5 T/ha, pour le niébé de 550 kg/ha à 700 kg/ha et de 23 % à 43% pour les cultures maraichères</li> </ul> <p>Augmentation du rendement des cultures vivrières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Riz de 43%      <b>Baseline :</b> 3,5 T/ha      <b>Target :</b> 5 T/ha</li> <li>- Niébé de 27%      <b>Baseline :</b> 550 kg/ha      <b>Target :</b> 700 T/ha</li> </ul> <p>Augmentation du rendement des cultures maraichères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pomme de terre de 25%      <b>Baseline :</b> 15,933T/ha<br/><b>Target :</b> 20T/ha</li> </ul> | Rapport d'enquête auprès des ménages<br>Rapport bilan de la campagne ou de mise en œuvre du projet<br>Rapport de collecte de CAS |



|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tomate de 23% <b>Baseline</b> : 14,6 T/ha<br/><b>Target</b> : 18T/ha</li> <li>- Oignon de 30% <b>Baseline</b> : 15,429 T/ha<br/><b>Target</b> : 20 T/ha</li> <li>- Gombo de 29% <b>Baseline</b> : 8,5 T/ha<br/><b>Target</b> : 11 T/ha</li> <li>- Concombre de 43% <b>Baseline</b> : 10,5 T/ha<br/><b>Target</b> : 15 T/ha</li> <li>- Laitue de 36% <b>Baseline</b> : 11 T/ha<br/><b>Target</b> : 15 T/ha</li> <li>▪ Augmentation de 20% du disponible fourrager : <b>Baseline</b> :<br/><b>xxxx</b> <b>Target</b> : <b>xxxx</b></li> <li>▪ Augmentation de 10 % du taux de vaccination des petits ruminants :<br/><b>Baseline</b> : 67% <b>Target</b> : 73,7%</li> <li>▪ Augmentation de 10 % du taux de déparasitage des petits ruminants :<br/><b>Baseline</b> : 57% <b>Target</b> : 62,7 %</li> </ul> |  |
|  | <p><b>Résultat 3</b> : L'alimentation et les pratiques alimentaires et nutritionnelles des populations vulnérables dans les zones ciblées sont améliorées</p> | <p>. Au moins 4000 ménages ont adopté de bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles<br/><b>Baseline</b> : 0 <b>Target</b> : 4000</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tous les membres des ménages bénéficiaires reçoivent au moins 2100 Kcal par jour à travers les repas.<br/><b>Baseline</b> : 0 <b>Target</b> : 2100 Kcal p/j</li> </ul>   | <p>Rapport de mise en œuvre du projet<br/>Enquêtes nutritionnelles</p> |
|  | <p><b>Résultat 4</b> : Les revenus des populations vulnérables dans les zones ciblées sont accrus.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 80% des ménages bénéficiaires ont augmenté d'au moins 50 % leurs revenus provenant de la pêche et de la pisciculture<br/><b>Baseline</b> : 64 000 FCFA <b>Target</b> : 96 000 FCFA</li> </ul>   | <p>Rapport d'enquête auprès des ménages</p>                            |



|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
|  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les revenus de 80 % des OP provenant de la vente du surplus agricole commercialisable sont accrus d'au moins 20%<br/><b>Baseline</b> : 500 000 FCFA      <b>Target</b> : 600 000 FCFA</li> </ul>  | Rapport d'étape et final des activités du projet  |
|  | <b>Résultat 5</b> : Les capacités des parties prenantes (services techniques de l'Etat, autorités locales, communautés, partenaires coopérants) sont développées | <ul style="list-style-type: none"> <li>100% des personnes ciblées ont reçu des formations (par type de formation et par sexe)<br/><b>Baseline</b> : 0      <b>Target</b> : 100% (% hommes ; % femmes)</li> <li>50 % des personnes formées appliquent les connaissances reçues lors des formations (par type de formation et par sexe) (maraîchage, céréaliculture, pisciculture, etc.)<br/><b>Baseline</b> : 0      <b>Target</b> : 50% (% hommes ; % femmes)</li> </ul> | <p>Rapport d'enquête auprès des ménages</p> <p>Rapport d'étape et final des activités du projet</p> <p>Rapports d'ateliers de formation</p> |

**Activités à développer**

**RESULTATS 1**

| Activité   | Sous activité  |
|--|--|
| R1A1. Réhabiliter et aménager les terres dégradées à buts agricoles et de pâturage et celles attenantes aux PIV et PPM | R1.A1.1 Aménagement et gestion de 300 ha d'espace pastoral (délimitation des couloirs de passage des animaux, réalisation de points d'eau à grand débit, pare-feu, ensemencements d'espèces fourragères, RNA, cordons pierreux, mises en défens, etc.) (PAM) |
|  | R1.A1.2 Réalisation et validation des études techniques de protection et de restauration de terres attenantes aux PIV, PPM et aires de pêche (FAO)   |
|  | R1.A1.3 Organisation des ateliers régionaux de partage et capitalisation des bonnes pratiques de protection et de restauration des terres attenantes aux PIV et aux PPM (FAO et PAM)   |
|  | R1.A1.4 550 ha de terres attenantes aux PIV et PPM sont protégés et restaurés à travers les activités 3A (reboisement, RNA, brise-vent, fixation de dunes, aménagement de digues et canaux d'amené d'eau, demi-lune, cordons pierreux) (PAM)                 |





|  |   |
|--|---|
| R1.A2 Réhabiliter les infrastructures de production agricole                                     | R1.A2.1 Evaluation hydrogéologique des périmètres à réhabiliter pour la production rizicoles et maraichère (FAO)  |
|  | R1.A2.2 Réhabilitation de 200 ha de périmètres irrigués villageois (PIV) pour la production rizicole (FAO et PAM)   |
|  | R1.A2.3 Réhabilitation et aménagement de 15 petits périmètres maraîchers (PPM) de 2 ha chacun avec forage, équipements de pompage et d'irrigation (FAO et PAM)  |
|  | R1.A2.4 Réalisation de 15 puits pastoraux sur les parcours pastoraux aménagés (PAM)   |
|  | R1.A2.5 Aménagement de 140 ha de bourgoutières (PAM)  |
|  | R1.A2.6 Réalisation de 15 parcs de vaccination (PAM)  |
| <b>RESULTATS 2</b>   |   |
| R2.A1. Transférer des technologies agricoles adaptées et innovantes et favorables à la nutrition | R2.A1.1 Fourniture aux producteurs de 147 tonnes de semences vivrières améliorées certifiées et de 747 tonnes d'engrais pour la production rizicole et de niébé pour la reprise de la production dans les PIV. (FAO)  |
|  | R2.A1.2 Réalisation d'un répertoire de variétés de riz et autres céréales et de niébé résilientes aux effets induits par les changements climatiques (cycle, besoins en eau et rendement) et validation des spécifications techniques (FAO)   |
|  | R2.A1.3 Assistance technique par la formation de 30 groupements de producteurs semenciers et mise à leur disposition de 2,7 tonnes de semences de base (FAO)  |
|  | R2.A1.4 Assistance technique par la fourniture de 30 420 Kg de semences maraichères et de 303 kg de graines (Moringa, Baobab, Haies vives) et la formation sur les bonnes pratiques de production (FAO)   |
| R2.A2. Promouvoir les technologies adaptées en matière d'élevage                                 | R2.A2.1 Mise en place de 80 unités de production de blocs multi-nutritionnels, de traitement et conservation fourragères (FAO)  |
|  | R2.A2.2 Réalisation d'une étude d'évaluation des ressources fourragères valorisables et d'évaluation des techniques de valorisation des fourrages ligneux (FAO)   |
|  | R2.A2.3 Appuyer les agri-éleveurs sur la prévention des maladies et la prise en charge de maladies courantes (vaccination) par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- fourniture de 300 000 doses de vaccins pour petits ruminants,</li> <li>- fourniture de 4 500 produits de traitement pour petits ruminants (déparasitant, antibiotiques...),</li> <li>- fourniture de 450 tonnes d'aliments pour petits ruminants (FAO)</li> </ul> |



|  |  |
|--|--|
| R2.A3. Développer la pêche et la pisciculture  | R2.A3.1 Réhabiliter et aménager 9 étangs artificiels (FAO) et 15 mares naturelles empoissonnées (PAM)  |
|  | R2.A3.2 Equipement et appui aux pêcheurs et unités de transformation :<br>- fourniture de 206 petit matériel de pêche (Hameçons, filets, cordes...)<br>- fourniture d'équipements à 15 unités de transformation de poisson (FAO)                   |
|  | R2.A3.3 Assister techniquement les ménages à l'intensification de la production de poisson :<br>- fourniture de 95 000 unités d'alevins (Tilapia et Clarias),<br>- fourniture de 32 400 kg d'aliment pour poisson (flottant et non flottant) (FAO) |
|  | R2.A3.4 Organisation de 12 sessions de formation sur les standards autorisés par les textes de loi sur la pêche (FAO)  |
| R2.A4. Développer l'Agroforesterie pour améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et la protection de l'environnement. | R2.A4.1 Réalisation de haies vives autour des 15 périmètres maraichers (PAM)   |
| <b>RESULTATS 3</b>   |  |
| R3.A1. Promotion de bonnes pratiques nutritionnelles   | R3.A1.1 Réaliser un diagnostic nutritionnel participatif et identifier les options de réponse basées sur la production locale (FAO)  |
|  | R3.A1.2 Organisation de 9 sessions de formation en éducation nutritionnelle (FAO, PAM)   |
|  | R3.A1.3 Organisation des séances d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques nutritionnelles au niveau des 15 sites maraichers (FAO, PAM)   |
|  | R3.A1.4 Organisation des séances d'animation sur la promotion des aliments locaux au niveau des 15 sites maraichers (FAO, PAM)   |
| <b>RESULTATS 4</b>   |  |
| R4.A1. Développer la commercialisation et l'accès au marché  | R4.A1.1. Réalisation d'une étude de marchés et des capacités de production (FAO)   |
|  | R4.A1.2. Appuyer les OP à vendre du niébé au PAM et à d'autres acheteurs (PAM)   |
|  | R4.A1.3. Promouvoir les relations entre les organisations de producteurs et les institutions de microfinance (PAM)   |



|  |  |
|--|--|
| R4.A2. Promouvoir les techniques de conservation et de transformation des productions Agricoles  | R4.A2.1. Renforcer les capacités d'au moins 20 organisations de producteurs par leur formation sur la conservation et la commercialisation du Niébé et la distribution de 3797 sacs PICS et 100 cuves plastiques pour le stockage du niébé (PAM) |
|  | R4.A2.2. Réaliser une étude de faisabilité des options de transformation de poisson et d'accès au marché dans les zones ciblées. (FAO)   |
|  | R4.A2.3 Etude filière maraichage et opportunités d'inclusion des organisations féminines bénéficiaires dans les zones ciblées. (FAO)   |
|  | R4.A2.4 Mise en place d'au moins 15 unités de transformations de produits maraîchers (FAO)   |
|  | R4.A2.5 Mise en place d'au moins 7 infrastructures de stockage et de conservation des productions agricoles (niébé, céréales, etc.) (PAM)  |
| <b>RESULTATS 5</b>   |  |
| R5.A1. Développement des capacités des parties prenantes (services techniques de l'Etat, autorités locales, communautés, partenaires coopérants) | R5.A1.1. Formation sur les techniques de production, conservation, transformation des produits maraîchers pour limiter les pertes post récoltes et faciliter la commercialisation (36 sessions de formation et 670 participants) (FAO)           |
|  | R5.A1.2. Formation de 10 OP (1500 producteurs) sur la conservation et la commercialisation du niébé (PAM)  |
|  | R5.A1.3. Formation d'au moins 5 producteurs par village d'intervention sur les techniques CES/DRS (PAM et FAO)   |
|  | R5.A1.4 Organisation de 12 sessions de formation en techniques de production et transformation piscicole (FAO)   |
|  | R5.A1.5 Formation des membres du bureau (100%) d'au moins 20 OP en techniques de gestion organisationnelle (PAM)   |
|  | R5.A1.6. Faciliter la mise en place de comité de gestion pour tous les actifs aménagés (PAM)   |
| R5.A2. Formations des individus / ménages / communautés / collectivités sur les principes du développement durable                               | R5.A2.1. Formation des membres des comités de gestion (100%), les services techniques (60%), les partenaires coopérants (80%) et les autorités locales (60%) sur les principes du développement durable (PAM)                                    |
|  | R5.A2.2. Fourniture de modules d'enseignement sur l'éducation environnementale à au moins 30 écoles primaires et secondaires des zones d'intervention du projet (PAM)  |
| R5.A3. Transfert/appropriation au gouvernement des outils de conception et de programmation des stratégies de résilience                         | R5.A3.1. Sensibilisation sur les outils AIC, PSME et PCP d'au moins 50 membres des services techniques en charge du développement rural de la zone d'intervention du projet (PAM)  |



|  |  |
|--|--|
|  |  |
| GP.1 Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes  | GP.1. 1. Veiller à la prise en compte du genre dans toutes les activités du projet : au moins 30 % des femmes des zones d'intervention participent aux activités du projet (PAM et FAO)  |
| GP.2. Protection des bénéficiaires en particulier les individus extrêmement vulnérables (Enfant de moins de 18 ans, FEA, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) | GP.2.1. Veiller à la protection des bénéficiaires et particulièrement des individus extrêmement vulnérables (PAM et FAO)<br>Au moins 90 % des bénéficiaires n'ont pas vécu des problèmes d'insécurité en allant sur les sites des activités ou en revenant.<br>Au moins 90 % des bénéficiaires sont informés sur le programme (qui est inclus, qu'est-ce que les communautés vont recevoir, où les participants doivent aller se plaindre)<br>5,5% de l'assistance alimentaire sera distribuée aux ménages les plus vulnérables n'ayant pas les capacités de participer aux activités de création d'actif. |
| <b>SUIVI-EVALUATION - Activités transversales</b>  |  |
| SE. Toutes les activités du projet sont suivies et évaluées  | SE.1. Réalisation de 5 missions conjointes PAM-FAO de suivi par antenne (PAM et FAO)   |
|  | SE.2. Réalisation de 2 ateliers (démarrage et de capitalisation) et 2 missions conjointes d'évaluation (PAM, FAO)  |



## **Annexe 8 Liste de documents disponibles concernant le projet**

- Document de projet ;
- Accords de financement ;
- Cadre logique du projet et autres outils de suivi (tableau de suivi des indicateurs de performance) ;
- Rapports d'activités annuels ;
- Rapports des partenaires de mises en œuvre (ONG, Services techniques) ;
- Rapports de formation ;
- Rapports de l'étude de base et étude de marché ;
- Rapports du Comité National de Pilotage ;
- Rapports des ateliers ;
- Rapports des exercices de Planification Communautaire Participative (PCP) pur permettre aux communautés de décider des actifs à réaliser dans le cadre des activités FFA ;
- Guides d'orientations FFA ;
- Recueil de normes techniques ;
- Études de référence ;
- Etudes préalables à la réalisation de certains actifs ...